

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF  
(Compte chèque postal. 9063.13 Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
2<sup>e</sup>, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1<sup>re</sup> Législature

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION  
ET 2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 46<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 20 Juillet 1961.

#### SOMMAIRE

1. — Cession à la République fédérale d'Allemagne d'un immeuble du Domaine. — Adoption d'un projet de loi (p. 1859).  
MM. de la Malène, rapporteur de la commission des affaires étrangères ; Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.  
*Article unique.* — Adoption.
2. — Loi de finances rectificative pour 1961. — Communication de M. le président (p. 1860).
3. — Droit à pension d'ancienneté de certains fonctionnaires. — Adoption d'un projet de loi (p. 1860).  
M. Le Douarec, rapporteur.  
Adoption des articles 1<sup>er</sup>, 2, 3 et de l'ensemble du projet de loi.
4. — Politique étrangère. — Communication du Gouvernement et débat sur cette communication (p. 1861).  
M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.  
MM. Maurice Faure, Conte  
Suspension et reprise de la séance.  
MM. Radius, Weber, Blin, Lefèvre d'Ormesson, Mirguet, Billoux, Peyrefitte.  
Renvoi de la suite du débat.
5. — Ordre du jour (p. 1882).

#### PRESIDENCE DE M. FREDERIC-DUPONT, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### CESSION A LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE D'UN IMMEUBLE DU DOMAINE

Adoption d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant l'approbation d'un échange de lettres relatif à la cession à la République fédérale d'Allemagne d'un immeuble du Domaine (n° 1324).

La parole est à M. de la Malène, rapporteur de la commission des affaires étrangères.

M. Christian de la Malène, rapporteur. Mesdames, messieurs, le projet de loi dont nous sommes saisis n'appelle pas de longs commentaires. L'exposé des motifs en indique très clairement l'objet. Il ne soulève de la part de votre commission des affaires étrangères aucune objection.

Il s'agit d'un geste amical du Gouvernement français qui consiste, à l'occasion de la visite — réussie, nous nous plaignons à le souligner — du Président de la République fédérale d'Allemagne à Paris, à céder gratuitement à la République fédérale d'Allemagne, l'immeuble situé à Paris, 78, rue de Lille, dit hôtel de Beauharnais, qui fut d'abord, à partir de 1815, le siège de la mission diplomatique de Prusse et, ensuite, le siège de l'ambassade d'Allemagne.

Ce geste nous paraît particulièrement heureux et opportun.

Votre commission des affaires étrangères souhaite que ce local devienne un lieu où pourra se manifester, mieux que partout ailleurs, la réconciliation franco-allemande qui est probablement un des faits majeurs de la politique étrangère depuis 1945.

Je tiens à souligner, en terminant, que votre commission des affaires étrangères s'est prononcée à l'unanimité pour l'adoption de ce projet de loi. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, en demandant au Parlement de donner son accord à la restitution au gouvernement fédéral d'Allemagne de l'ancienne ambassade d'Allemagne de la rue de Lille, dite hôtel de Beauharnais, le Gouvernement est conscient qu'il pose d'abord et essentiellement un problème politique.

Après la capitulation de l'Allemagne hitlérienne, qui mettait fin à une guerre qui s'était déroulée dans des conditions sans précédent dans l'histoire des hommes, les alliés ont décidé — et ils étaient justifiés à le faire — des mesures qui étaient également sans précédent.

Au nombre de ces mesures figurait la préhension des immeubles diplomatiques appartenant à l'ancien Etat allemand. C'est dans ces conditions que l'hôtel de Beauharnais est devenu propriété de l'Etat français.

Au cours des quinze dernières années, une nouvelle Allemagne est née des décombres du drame. Elle s'est dotée de libres institutions et engagée résolument dans la voie de la démocratie. Elle a abandonné pour toujours les ambitions et les méthodes d'antan et pratiqué, dans le domaine international, une politique qui la range désormais parmi les nations libres et pacifiques.

Elle a établi ainsi des fondements solides pour une réconciliation franco-allemande qui met un terme final aux querelles d'autrefois.

Entre les deux nations, jadis ennemies, s'est créée une coopération étroite et confiante. Cette coopération est devenue pour la France et pour l'Allemagne, dans leur intérêt, dans l'intérêt de l'Europe et du monde libre tout entier, une clé de leur politique internationale.

C'est dans ces conditions qu'il a été jugé possible et opportun de prendre la décision que nous vous demandons aujourd'hui de ratifier.

Le général de Gaulle en a fait part au Président de la République fédérale d'Allemagne lors de la visite officielle que ce dernier a faite récemment à Paris.

Je remercie la commission des affaires étrangères et son rapporteur d'avoir compris son caractère symbolique.

Avec votre accord, si vous me le donnez, nous allons faire maintenant un pas de plus dans une voie qui répond très clairement à la volonté des deux peuples. (*Applaudissements de l'extrême gauche à la droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?..

Le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

[Article unique.]

**M. le président.** Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Est autorisée l'approbation de l'échange de lettres en date du 6 juillet 1961 relatif à la cession à la République fédérale d'Allemagne de l'immeuble appartenant au domaine de l'Etat sis, 78, rue de Lille. »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

**M. Robert Ballanger.** Les députés communistes votent contre. (*Exclamations sur divers bancs.*)

(L'article unique du projet de loi, mis aux voix, est adopté.)

— 2 —

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1961

Communication de M. le président.

**M. le président.** Le Sénat n'ayant pas encore terminé l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1961, la deuxième lecture de ce texte aura lieu ultérieurement.

— 3 —

## DROIT A PENSION D'ANCIENNETE DE CERTAINS FONCTIONNAIRES

Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au droit à pension d'ancienneté et à la mise à la retraite anticipée de certains fonctionnaires (n° 1260-1368).

La parole est à M. Le Douarec, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Bernard Le Douarec, rapporteur.** Mes chers collègues, le projet de loi, adopté par le Sénat, dont vous êtes saisis présente par son aspect essentiellement technique une aridité qui ne facilite pas la tâche du rapporteur.

Je m'efforcerais cependant de vous exposer aussi clairement et aussi brièvement que possible les buts et les avantages de ce texte. Ne me tenez pas rigueur si j'échoue dans cette entreprise.

D'un mot, permettez-moi d'abord de vous rappeler que les fonctionnaires étaient classés, pour la mise en retraite par ancienneté, en deux groupes distincts. D'un côté se trouvaient ceux que le langage administratif qualifiait de sédentaires, de l'autre, ceux que ce même langage qualifiait d'actifs.

Puis, est survenue une innovation : sédentaires et actifs ont disparu de la réglementation pour faire place à une nouvelle classification. Nous avons maintenant, d'une part, les emplois de la catégorie A, et, d'autre part, les emplois de la catégorie B, ces derniers répondant à la définition suivante — je cite textuellement : les emplois présentant un risque particulier ou de fatigues exceptionnelles ».

Je me garderai bien, mesdames, messieurs, d'approfondir la manière dont la répartition entre catégories A et B s'est opérée. Le profane que je suis se permettra tout au plus et sans mauvais esprit d'observer timidement qu'une certaine fantaisie semble présider à cette opération. Mais cela est une autre histoire.

Ce qui nous intéresse actuellement est de retenir les règles qui régissent l'admission à la pension d'ancienneté.

En catégorie A, deux conditions sont exigées : soixante ans d'âge et trente ans de services effectifs. En catégorie B, il faut trois conditions : cinquante-cinq ans d'âge, vingt-cinq ans de services dont quinze ans au moins dans la catégorie B.

L'Assemblée aperçoit immédiatement que si, en général, l'application de cette règle ne soulève pas de difficulté, en revanche, elle peut parfois entraîner des inégalités choquantes.

Lorsqu'un fonctionnaire ayant commencé sa carrière dans la catégorie A, affecté par la suite en catégorie B, est atteint par la limite d'âge de son emploi, alors qu'il compte trente ans au service de l'Etat, sans avoir accompli quinze années en catégorie B, le résultat pratique est le suivant :

Peu importe qu'il ait servi trente ans l'Etat. Ne comptant pas les quinze ans exigés en catégorie B, il n'a pas droit à une pension d'ancienneté, il peut seulement obtenir une pension proportionnelle, et la conséquence est particulièrement lourde.

Pension proportionnelle, cela signifie, en principe, que le maximum pour la liquidation de la pension est de vingt-cinq annuités, même si ce fonctionnaire compte trente ans et plus de service ; cela signifie également que la majoration pour enfants, qui est de règle en matière d'ancienneté, se voit exclue.

Un exemple précis et chiffré vous fera toucher du doigt l'injustice profonde de ce statut.

Prenons le cas d'un fonctionnaire père de trois enfants vivants, entré dans les cadres de l'Etat en 1925, qui a servi d'abord en catégorie A, intégré en 1952 dans un emploi de la catégorie B, exerçant les fonctions de brigadier des gardiens de la paix. Il sera admis à la retraite en 1963. N'ayant pas quinze années de services en catégorie B, il n'a pas droit à une pension d'ancienneté. Il quittera donc l'administration avec une pension propor-

tionnelle qui s'élèvera — je m'excuse de m'exprimer en anciens francs, mais l'exemple nous a été récemment donné de très haut — à 490.600 francs par an, tandis que s'il s'agissait d'une pension d'ancienneté, il percevrait 723.100 francs. Le Gouvernement — il convient de l'en féliciter — a voulu porter remède à une injustice aussi criante.

Il l'a fait par l'article 1<sup>er</sup> du projet que je me permets de lire parce qu'il ne compte que trois lignes et que cette lecture me dispensera de tout autre commentaire :

« Toutefois, peuvent prétendre à une pension d'ancienneté les fonctionnaires classés dans la catégorie B atteints par la limite d'âge et totalisant trente années de services effectifs, quelle que soit leur nature ».

En dehors de cette disposition de caractère général et permanent, le texte comporte d'autres dispositions de portée limitée et provisoire, qui nécessitent un très court historique.

Lorsque les fonctionnaires des administrations du Maroc et de Tunisie durent être reclassés en France, se posa, parmi beaucoup d'autres, le problème de l'encombrement de la fonction publique et de l'avancement.

Ce problème fut partiellement résolu par des mises à la retraite d'office concernant même certains fonctionnaires métropolitains, et surtout par des mesures prises en faveur des anciens fonctionnaires de Tunisie et du Maroc, qui, sur leur demande, bénéficièrent d'une mise à la retraite anticipée, avec bonification de cinq années au point de vue de l'âge.

Mais immédiatement on se heurta à la difficulté que je soulignais à l'instant. En effet, certains fonctionnaires de Tunisie et du Maroc qui, là-bas, avaient occupé un emploi sédentaire — pour reprendre l'ancien langage administratif — ont été, à leur retour en France, reclassés en catégorie B.

Il fut alors impossible de leur accorder une pension d'ancienneté par anticipation pour la raison fort simple qu'ils ne comptaient évidemment pas quinze années de services en catégorie B. C'est ainsi que l'administration est encombrée — qu'on me pardonne l'expression — de fonctionnaires désirant la quitter, et cela parce que, liée par un texte, elle ne peut pas leur accorder une pension d'ancienneté, mais seulement une pension proportionnelle, compteraient-ils trente années de services et plus.

C'est pourquoi l'article 2 du projet, corollaire logique de l'article 1<sup>er</sup>, dispose que les anciens fonctionnaires du Maroc et de Tunisie reclassés en France, seront, à l'avenir, placés sur pied d'égalité, qu'ils soient employés en catégorie A ou en catégorie B. Dès qu'ils totalisent trente années de services — compte tenu, le cas échéant, des bonifications — les uns et les autres bénéficieront, s'ils le désirent, d'une pension d'ancienneté.

Reste enfin l'article 3.

La loi du 4 août 1956 avait fixé à cinq années le délai pendant lequel le Gouvernement pouvait mettre à la retraite d'office certains fonctionnaires, y compris, je le répète, des fonctionnaires métropolitains, et le délai accordé aux anciens fonctionnaires de Tunisie et du Maroc pour bénéficier d'une pension d'ancienneté avec une réduction de cinq ans de l'âge minimum requis en droit commun.

Le délai est élevé de cinq à six ans.

Cette mesure inspirée par la nécessité de dégager la fonction publique, d'assurer le déroulement normal des carrières administratives, est pleinement justifiée.

Elle était au surplus rendue indispensable par l'application d'un régime commun aux anciens fonctionnaires du Maroc et de Tunisie, qu'ils soient reclassés en catégorie A ou en catégorie B.

Mesdames, messieurs, j'en ai terminé.

Je m'excuse de vous avoir infligé l'audition d'un rapport aussi peu digestible.

Retenez du moins que votre commission unanime, vous recommande d'adopter ce projet dont l'opportunité et les mérites sont certains. (Applaudissements.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Aucune motion de renvoi n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Sénat est de droit.

[Articles 1<sup>er</sup> à 3.]

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. — Il est inséré, entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article L 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Toutefois, peuvent prétendre à une pension d'ancienneté les fonctionnaires classés dans la catégorie B atteints par la limite d'âge et totalisant trente années de services effectifs, quelle que soit leur nature. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

(L'article 1<sup>er</sup>, mis aux voix, est adopté.)

« Art. 2. — Les fonctionnaires issus des cadres chérifiens et tunisiens intégrés, en application des dispositions de la loi n° 55-1086 du 7 août 1955 ou de la loi n° 56-782 du 4 août 1956, dans un emploi des cadres de l'Etat classé dans la catégorie B, et qui ne totalisent pas quinze ans de services dans la partie active, peuvent demander le bénéfice de l'admission à la retraite anticipée prévue à l'article 6 de la loi du 4 août 1956 et des avantages qui s'y rattachent dès lors qu'ils totalisent trente ans de services effectifs et de bonifications assimilées à de tels services et qu'ils se trouvent à moins de cinq ans de l'âge normal d'admission à la retraite fixé par l'article L 4, deuxième alinéa, du code des pensions civiles et militaires de retraite, éventuellement réduit dans les conditions du droit commun. » — (Adopté.)

« Art. 3. — L'article 9<sup>de</sup> de la loi n° 56-782 du 4 août 1956, relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 9. — L'application des articles 5 et 6 est limitée à une période de six ans, celle de l'article 8 à une période de cinq ans ; ces périodes prennent effet à compter de la date de promulgation de la présente loi. » — (Adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...  
Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet de loi, mis aux voix, est adopté.)

— 4 —

## POLITIQUE ETRANGERE

### Communication du Gouvernement et débat sur cette communication.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une communication du Gouvernement sur la politique étrangère et le débat sur cette communication.

En application de l'article 132 du règlement, le président de l'Assemblée a organisé le débat dans le cadre des séances fixées.

L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements au centre et à gauche.)

**M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, c'est dans une conjoncture internationale lourde de préoccupations que se présente le débat de politique extérieure qui s'ouvre maintenant devant l'Assemblée nationale par la déclaration que je vais avoir l'honneur de faire au nom du Gouvernement.

Les espoirs qu'avait pu faire naître, de manière hélas ! fugitive, la détente générale esquissée dans les premiers mois de l'année dernière ont été brutalement dissipés après l'échec, dès avant son ouverture, de la conférence au sommet. Depuis lors, la situation n'a cessé de se détériorer, en attendant cette grande crise à propos de Berlin, préparée depuis plus de deux ans et demi, que l'on nous annonce maintenant de sang-froid pour l'automne prochain.

C'est, bien entendu, avant tout à ce sujet que je voudrais expliquer complètement les positions qui sont les nôtres.

Aucun des autres problèmes n'a le même caractère de gravité, même si nous en trouvons partout, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, et si la France y est partout intéressée, directement ou indirectement.

Plus qu'à aucun moment depuis la fin de la guerre, en effet, ce que l'on est convenu d'appeler « le tiers monde » fait figure d'enjeu dans la compétition internationale.

L'Afrique en fournit naturellement les exemples les plus frappants, après le Moyen-Orient, qu'il s'agisse par exemple du Congo ou de la Guinée. Mais tout n'est pas qu'ombre à cet égard car nous ne pouvons que nous féliciter de la manière dont, depuis qu'ils ont accédé en accord avec nous à la pleine indépendance, les Etats de l'ancienne Communauté ont pu affirmer leur personnalité et commencer à jouer leur rôle dans la vie internationale. Cela ne les empêche en aucune manière de continuer à coopérer librement avec la France pour leur développement et pour le maintien de ces liens culturels, économiques et humains qui manifestent la solidarité de l'amitié qui les unit à l'ancienne métropole.

Mesdames, messieurs, en Afrique du Nord, la situation est dominée aujourd'hui par les graves événements qui se passent à Bizerte.

L'Assemblée sait qu'aux termes d'un échange de lettres intervenu le 17 juin 1958, des accords négociés entre la France et la Tunisie devaient régler le statut provisoire, puis le statut définitif de la base de Bizerte. De nombreuses conversations, traversées de multiples péripéties, ont eu lieu depuis lors sans qu'aucun arrangement formel soit jamais intervenu mais sans, non plus, qu'il y ait jamais eu de rupture. Le Gouvernement français, d'autre part, a, de son propre chef, en 1960 et en 1961, remis à la disposition de Tunis un nombre important d'installations de la base dont, en particulier, les casernes situées dans la ville de Bizerte. Enfin, des négociations ont été engagées il y a plusieurs mois pour déterminer les conditions dans lesquelles l'arsenal de Sidi-Abdallah pourrait être reconverti en un établissement industriel exploité par la Tunisie, à son compte et pour son profit.

Lorsque le président Bourguiba était venu à Rambouillet, en février de cette année, il s'était entretenu de Bizerte avec le général de Gaulle. Le président de la République avait confirmé son désir de régler le problème amicalement avec la Tunisie. Il avait, toutefois, marqué que, dans la situation internationale, ce problème ne se posait pas dans le seul contexte franco-tunisien. Bizerte occupe en Méditerranée une position stratégique essentielle, essentielle pour le monde libre. Tant que subsiste la menace, la France est obligée de s'y maintenir et la crise qui se prépare à Berlin n'a fait, malheureusement, depuis, que confirmer cette évidence.

M. René-Georges Laurin. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Aucune impression d'urgence, cependant, moins encore de menace, n'avait été donnée alors par les propos de M. Bourguiba.

C'est il y a quinze jours, de manière publique et brutale, que le Gouvernement tunisien a ouvert un véritable conflit, en organisant des rassemblements populaires, en préparant des mesures de force et en enjoignant au Gouvernement français d'accepter sans délai le principe de l'évacuation de la base puis d'ouvrir des négociations pour fixer rapidement le calendrier de cette évacuation. Faute d'acceptation immédiate, un blocus serait organisé et des mesures de force mises en œuvre.

Le Gouvernement ne pouvait évidemment se rendre à de telles injonctions. Il a répondu le 13 juillet qu'il restait, comme par le passé, disposé à négocier et même désireux de le faire, mais que des négociations n'auraient pas lieu sous la menace ou dans des conditions propres à provoquer des troubles graves.

Le discours prononcé le 17 juillet par le président Bourguiba a alors annoncé la mise à exécution des menaces formulées.

Le lendemain, 18 juillet, par une note qui a été publiée hier soir, le Gouvernement, en renouvelant les indications antérieurement données sur sa volonté de négocier dans des conditions normales, a mis en garde le Gouvernement tunisien contre l'action qu'il annonçait, action qui ne pouvait pas ne pas appeler des mesures de défense en même temps qu'elle ne pouvait pas ne pas altérer gravement pour l'avenir les rapports entre les deux pays et cette coopération à laquelle la Tunisie se déclarait cependant fermement attachée.

Dans la nuit du 18 au 19 juillet, des barrages ont été installés autour de la base, déclenchant ainsi l'engrenage de la violence. Au début de l'après-midi du 19, le feu était ouvert sur un hélicoptère français. Les forces tunisiennes ont continué à tirer ensuite, d'abord sur les renforts envoyés pour assurer la défense de nos installations, puis sur ces installations mêmes.

L'armée, mise en état de légitime défense, a dû riposter ; elle ne l'a fait qu'après plusieurs heures.

Dans la nuit dernière et ce matin, les attaques tunisiennes se sont poursuivies et le nombre des victimes augmente.

Aujourd'hui même, une nouvelle mise en garde solennelle est faite à Tunis. La chronologie des événements démontre à l'évidence que la responsabilité des incidents, et donc des pertes, incombe exclusivement au Gouvernement tunisien. De même lui incombera entièrement la responsabilité des contre-mesures que nous sommes amenés à prendre. De même, enfin, la responsabilité de la rupture des relations diplomatiques dont il vient de prendre l'initiative.

Nous souhaitons de tout cœur que cesse sans délai cette déplorable épreuve de force qui ne peut avoir d'autre conséquence que de détériorer profondément et durablement les relations de deux nations que la nature et l'histoire paraissent cependant avoir destinées à coopérer. (*Mouvements divers à droite.*)

En Asie, depuis longtemps, l'attention s'est concentrée sur cette péninsule indochinoise que l'on appelle aujourd'hui le Sud-Est asiatique. La guerre civile qui sévit au Laos est un épisode, entre bien d'autres, de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. La France soutient depuis longtemps la sagesse et

l'intérêt du peuple laotien commandant de mettre ce pays en dehors de la guerre froide, sous un régime de neutralité internationalement garanti. Un accord général s'est enfin réalisé sur cette idée et la conférence de Genève a été convoquée pour la mettre en œuvre. Bien des obstacles sont encore rencontrés car la dégradation de la situation va rendre difficile une véritable neutralité. Mais l'intérêt général est cependant de poursuivre dans cette voie et nous sommes prêts, pour y aider, à maintenir au Laos, dans l'avenir, l'assistance militaire prévue par les accords de 1954 et qui serait, par hypothèse, la seule à subsister une fois l'accord intervenu, ainsi que nos rapports économiques et culturels.

La France a ainsi un rôle utile à jouer dans ce petit pays ami. Il en va de même des autres pays de l'ancienne Indochine, non, certes, pour la domination, mais pour l'aide et la coopération. Jamais nos relations n'ont été meilleures ni plus confiantes avec le Royaume du Cambodge, et la République du Vietnam, avec laquelle nous nous sommes toujours attachés à maintenir nos liens culturels et économiques, ne laisse pas de tourner ses regards vers Paris.

Dans de toutes autres conditions, nous avons aussi notre tâche en Amérique latine. Cet immense continent connaît les tourments d'un renouveau politique, économique et social indispensable. Les Etats-Unis lui consentent depuis longtemps une aide technique et financière que personne sans doute ne pourrait remplacer, mais la France, et par delà elle l'Europe occidentale tout entière, est en mesure d'apporter en propre, de son côté, une contribution matérielle et politique considérable.

C'est une œuvre à laquelle nous-mêmes et nos partenaires du Marché commun nous avons décidé de nous attacher dans toute la mesure de nos moyens. La décision en a été prise à Bonn le 18 juillet, dans la conférence des Six sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Afrique, Asie, Amérique latine, partout nous retrouvons les conséquences d'une transformation dramatiquement rapide du monde, et la compétition entre le camp de la liberté et celui du totalitarisme. Pour trouver davantage, c'est-à-dire des motifs immédiats et précis de réelle menace, il faut aller de la périphérie au centre, c'est-à-dire en Europe, et dans cette Europe en Allemagne, car le sort final de ce pays est bien toujours le véritable enjeu.

Les faits sont connus. Ils le sont depuis qu'en novembre 1958 le président du conseil des ministres de l'Union soviétique a lancé sa première injonction aux puissances occidentales d'avoir à régler le problème allemand et celui de Berlin conformément à ses vues. Celles-ci n'ont pas depuis lors changé. La dernière mise en demeure, qui remonte à juin 1961 et a été à toute occasion publiquement répétée depuis, est conçue à peu près exactement dans les mêmes termes.

Seize ans après la fin de la guerre, il est temps, nous est-il dit, d'en faire disparaître les séquelles en réglant d'une manière définitive le statut de l'Allemagne. A défaut d'un tel règlement, ce pays restera un foyer de troubles, et ce, d'autant plus que la République fédérale cultive le militarisme et l'esprit de revanche. En conséquence, l'Union soviétique propose la réunion d'une conférence chargée de discuter les termes d'un traité de paix. Si, au moment de la signature, l'Allemagne n'est pas réunifiée, le traité sera signé avec les deux gouvernements allemands en existence. De toutes manières la réunification de l'Allemagne ne regarde plus les anciens alliés. Elle est l'affaire de ces deux gouvernements. Quant à Berlin, c'est-à-dire Berlin-Ouest, la Russie ne prétend pas changer son régime politique et social ; mais le statut d'occupation doit disparaître avec le traité de paix, et Berlin deviendra une ville libre neutralisée dont le statut sera garanti par le traité lui-même.

Si la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne n'acceptent pas une telle proposition, alors l'Union soviétique agira seule. Elle ne peut contraindre ses trois anciens alliés de la guerre à signer un traité de paix avec les deux Allemagnes. Elle se limitera donc à la partie de l'Allemagne qui dépend d'elle et nous ne doutons pas, en effet, que cette partie de l'Allemagne ne dépende entièrement d'elle. Une conférence sera organisée qui groupera les Etats acceptant une telle formule. Le traité sera signé. Dès sa mise en vigueur, la Russie considérera qu'elle n'a plus aucune responsabilité concernant Berlin-Ouest. Autrement dit, elle reniera tous les accords qui la lient à ce sujet aux puissances occidentales...

Au centre. Comme Bourguiba !

M. le ministre des affaires étrangères. ... elle considérera que la République démocratique allemande devient seule compétente pour tout ce qui concerne les communications de nos trois pays avec Berlin-Ouest. Les trois Occidentaux devront s'entendre avec Pankov s'ils veulent assurer le maintien et le ravitaillement de

leurs garnisons. Dans le cas où les Occidentaux n'accepteraient pas ce contrôle de l'Allemagne orientale, la Russie prêterait tout son appui à cette dernière pour empêcher qu'il soit porté atteinte à sa souveraineté ; tout son appui, cela signifie son appui par les armes.

Telle est la position russe, inlassablement répétée.

C'est, mesdames, messieurs, le 28 avril 1959, lors du premier débat de politique extérieure de la présente législature, que j'avais, pour la première fois, défini devant l'Assemblée nationale quelle était, en regard, la position de la France et de ses alliés. Cette position n'a pas, elle non plus, été modifiée depuis. Elle a en dernier lieu été rappelée dans une note remise le 18 juillet, c'est-à-dire lundi dernier, à Moscou, en même temps qu'une note américaine et une note britannique. J'en résume maintenant les grandes lignes.

Il est en effet bien regrettable que les alliés de la guerre n'aient pas été, entre 1945 et 1961, capables de s'accorder sur un règlement allemand. Ce n'est pas faute, de la part de l'Occident, de s'y être efforcé. Jamais, cependant, aucune discussion sérieuse n'a pu être engagée avec Moscou. C'est ainsi que, peu à peu, s'est cristallisée une situation qui est proprement le résultat de la guerre froide.

#### M. Jacques Douzans. Et de Potsdam !

M. le ministre des affaires étrangères. L'on trouve à l'Ouest une République fédérale construite dans la liberté, et qui a cherché tout naturellement sa place dans le monde libre ; à l'Est, une région dominée par un régime communiste qui n'est, en fait, que le représentant de la puissance occupante. Cette division de l'Allemagne est une tragédie. Mais nous savons que l'on ne pourra trouver une solution définitive que le jour où un véritable accord sera possible entre l'Est et l'Ouest. Pourquoi, en attendant, prétendre donner forme juridique, par un traité, à une situation qui, par essence, n'est pas normale ? La Russie sait bien que nul à l'Occident ne songe — la République fédérale elle-même l'a solennellement déclaré — à essayer de modifier par la force le *statu quo*. Dès lors y a-t-il autre chose, dans cette proposition que l'on nous fait de conclure un traité de paix avec les deux Allemagnes, que le dessein d'amener les Occidentaux à reconnaître — au moins de facto — le régime de la République démocratique allemande, et par là à lui apporter un appui dont il paraît, en effet, avoir bien besoin ?

Le Gouvernement soviétique sait bien, à l'avance, que nous ne serons pas prêts à y consentir. Il avance tout aussitôt une solution alternative qui, elle, serait unilatérale.

Que M. Khrouchtchev signe un traité avec la République démocratique allemande, c'est, on l'a dit, un peu comme s'il signait un traité avec lui-même. Nous n'avons pas la prétention de l'en empêcher. Mais, à son tour, il ne peut prétendre nous obliger à accepter les conséquences qu'il déclare en tirer quant à notre statut à Berlin. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France sont puissances occupantes à Berlin, chacune dans leur secteur, non pas du fait de l'Union soviétique, mais en vertu des actes interalliés qui ont suivi la capitulation inconditionnelle de l'Allemagne hitlérienne, actes qui ne peuvent être abrogés par l'une des parties et qui demeurent en vigueur aussi longtemps que les quatre puissances ne se sont pas mises d'accord pour les modifier ou pour les abroger. Dire qu'un accord passé avec un tiers met fin à ce statut est aussi juridiquement insoutenable qu'il est politiquement inconcevable de vouloir transformer notre actuelle occupation à Berlin en une présence précaire soumise au bon vouloir des autorités de l'Allemagne orientale.

Je voudrais insister sur ce point, car bien des personnes de bonne foi demandent s'il est vraiment important que le contrôle du trafic de nos garnisons soit entre les mains de l'un ou de l'autre, entendez de l'U. R. S. S. ou de la République démocratique allemande, si notre opposition aux prétentions russes n'est pas fondée sur des motifs bien formels, et si, après tout, en 1961, nous sommes vraiment justifiés à nous obstiner à maintenir un statut d'occupation devenu, du simple fait du passage du temps, un peu anachronique.

Pour comprendre, il faut évidemment se demander ce que cherchent les Russes. Comme à l'ordinaire, là n'est pas le plus facile.

Que le sort final de l'Allemagne soit considéré à Moscou comme un problème national essentiel, c'est une évidence ; personne ne peut le critiquer. Mais les Russes savent — et la façon dont, dès l'origine, ils ont présenté leur programme le confirme — qu'il n'est pas possible d'en décider maintenant, c'est-à-dire aussi longtemps que dure la guerre froide, et a fortiori de la manière dont ils l'envisagent.

C'est pourquoi, leur proposition d'un traité de paix présentée pour la bonne règle, ils se bornent à ce qu'il leur paraît possible de faire de leur propre chef, c'est-à-dire à régler le sort de

Berlin, lequel ne fait pas partie de leur zone de domination, mais s'y trouve géographiquement inclus.

Ici encore nous pouvons comprendre leur souci, même s'il n'est en aucune façon le nôtre. Berlin-Ouest, placé au cœur de la R. D. A., est libre et prospère. C'est une anomalie insupportable dans une région de l'Allemagne qui se trouve ni l'une, ni l'autre. (*Très bien ! très bien ! à gauche, au centre et à droite.*)

En particulier, Berlin-Ouest est un refuge où, par milliers chaque mois, des habitants de la zone orientale vont chercher le moyen d'émigrer en République fédérale. Personne ne doute que, pour le régime de M. Ulbricht, une telle situation soit à la longue une cause de faiblesse. Mais, est-ce la faute des Occidentaux si ledit régime est odieux à la population qui lui est soumise au point de provoquer une fuite constante et massive ? (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

Que propose-t-on dans ces conditions ? C'est ici que nous commençons à ne plus comprendre. On nous dit en effet ceci : Berlin-Ouest vit sous un régime qui n'est pas communiste. Si ses habitants entendent conserver un tel régime, nous Russes, leur reconnaissons ce droit et n'avons aucune idée de les contraindre à en changer. Ce que nous voulons simplement, c'est abolir un statut d'occupation périmé, et le remplacer par un statut de ville libre qui sera, si vous le voulez, internationalement garanti, et par conséquent assurera aux Berlinoises exactement les mêmes sécurités qu'apparaissent. Si les puissances occidentales demeurent à Berlin, pour des raisons qui leur sont propres et que d'ailleurs nous ne comprenons pas, libre à elles. Nous sommes prêts à leur donner toutes les garanties pour leurs communications avec l'Ouest.

Si tout cela est refusé, alors ; à notre regret, nous irons de l'avant par le mécanisme d'un traité avec la R. D. A. Mais cela encore ne signifie pas un blocus de Berlin, ni une injonction aux Occidentaux à se retirer. Il leur suffira de régler avec ladite R. D. A. les conditions de leur trafic.

Autrement dit, d'après ce qu'on nous dit, dans les deux termes de l'alternative, qu'il y ait accord ou qu'il y ait solution unilatérale, aucun changement de fait ne serait apporté à Berlin-Ouest, à son régime politique ou au maintien des garnisons occidentales. Quel avantage en résulterait donc pour l'Union soviétique et pour le régime qu'elle a établi à Pankow ? Qu'y aurait-il de changé dans le rôle que cet îlot de liberté joue en Allemagne orientale et qui est, pour celle-ci, une cause si évidente de faiblesse ? Pourquoi remuer le ciel, la terre, et même les enfers, pourquoi proférer des menaces, entretenir une crise pendant des années, et chercher à créer chez les Occidentaux la dissension et la panique, s'il s'agit seulement de substituer à un statut dont personne, en droit, ne conteste d'ailleurs la validité, un autre statut dont on nous dit qu'il offrirait exactement les mêmes garanties ?

Tout cela apparaît en vérité bien dérisoire.

Ou bien alors, il s'agit de tout autre chose. Il s'agit, sous couvert de mettre un terme à un anachronisme, de transformer, par la pression environnante, une situation qui serait sans doute moins forte que l'actuelle, de telle façon que Berlin-Ouest perde progressivement sa physionomie et se confonde en fin de compte avec la masse qui l'entoure. Nous n'avons pas de raison d'accepter un changement de statut pour le seul motif qu'une forme différente apparaît plus satisfaisante à certains. Nous en avons moins encore si c'est le fond qui se trouve en jeu.

Ce n'est là qu'une hypothèse. Encore une fois, de tout ce que l'on nous dit officiellement et officieusement, il ne s'agit pas de faire partir nos troupes de Berlin. Alors, vraiment, pourquoi vouloir engager une épreuve de force ? Les Occidentaux ne menacent personne. Ils sont certes déterminés à ne pas se laisser couper de Berlin et à prendre, le cas échéant, les mesures indispensables pour assurer leurs communications. Mais ceci suppose que l'on voudrait faire obstacle à leur légitime droit de passage. Créer de toutes pièces, à l'âge thermo-nucléaire, une telle crise internationale, serait à la vérité bien inconsidéré ou bien criminel.

Il est d'autres façons d'aborder sérieusement les problèmes sérieux, et l'Allemagne est, à l'évidence, un problème capital. La France, pour sa part, ne s'est jamais refusée à la négociation. Encore faut-il que celle-ci puisse être utilement engagée. Elle ne peut l'être sous la menace. Elle n'est d'autre part susceptible de conduire à des résultats positifs que si elle prend place, non dans une atmosphère de crise, mais dans un climat de détente qu'il faut, au préalable, créer et laisser se développer. C'est ainsi que nous pourrions discuter valablement des problèmes allemands. Nous souhaitons que le Gouvernement soviétique le comprenne et qu'il s'engage avec nous dans la voie de la raison.

Telle est, dans cette grave affaire, la position de la France. Elle est aussi celle de nos alliés, américains et britanniques.

Depuis longtemps, plus encore depuis deux mois, les trois gouvernements sont en contact étroit, et la République fédérale participe régulièrement à ces consultations. L'Assemblée sait que, dans quelques jours, à Paris, va se tenir une nouvelle réunion des ministres intéressés. Rien n'est plus important, dans l'attente de la crise, que de maintenir un front occidental uni, et de ne donner prise à aucune manœuvre de division. *(Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche et sur de nombreux bancs à droite.)*

A cet égard, la visite que le président des Etats-Unis a faite à la fin du mois de mai au général de Gaulle a présenté une importance décisive, en manifestant la complète communauté de vues des deux chefs d'Etat. Cette visite a été fructueuse, certes, à bien d'autres égards, et nous avons toutes raisons d'en être satisfaits, mais ceci est sans doute l'essentiel.

La menace qui pèse sur l'Europe occidentale donne un relief particulier à cette partie essentielle de notre politique extérieure qu'est notre politique européenne. C'est ce qui ressort nettement de la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du Marché commun, qui s'est tenue à Bonn, le 18 juillet dernier. Jamais sans doute les nations de l'Europe, déjà rassemblées au sein des Communautés existantes, n'ont mieux compris qu'elles doivent s'unir si elles veulent survivre dans la liberté, jouer leur rôle dans le monde et sauvegarder ce bien inestimable qu'elles possèdent en commun et qui est leur civilisation.

Désormais, c'est concurremment sur deux plans, le plan politique et le plan économique, que va se poursuivre leur effort. Du développement des communautés économiques, j'aurai peu à dire car des débats récents ont déjà permis au Gouvernement de faire connaître ses positions pour l'essentiel.

L'année 1960 avait été pour le Marché commun l'étape du début du véritable désarmement douanier entre les Six et de la mise en place du tarif extérieur commun. Telle était la conséquence de la décision capitale prise en mai l'année dernière au sujet de l'accélération de l'exécution du traité de Rome.

Ainsi a commencé à vraiment prendre figure ce grand marché industriel qui est le premier de nos objectifs. Cette étape doit normalement être suivie d'une autre, celle de la mise en œuvre des autres dispositions du traité qui, s'ajoutant au désarmement douanier, sont nécessaires pour faire des six pays un ensemble économique véritablement cohérent. Il s'agit de ce que l'on a appelé les politiques d'harmonisation, au premier rang desquelles nous plaçons et avons toujours placé la politique agricole commune. Nous ne pouvons concevoir que le Marché commun se maintienne et se développe si, à cet égard aussi, les dispositions du traité ne sont pas entièrement respectées. C'est la position très ferme que le Gouvernement a prise à Bruxelles. D'ici la fin de l'année, de longues et difficiles négociations sont prévues. Nous sommes parfaitement conscients de tous les obstacles qu'il faudra encore surmonter. Mais nous ne pouvons penser que, sur ce point comme précédemment sur les autres, un accord ne soit pas finalement réalisé qui permettra de passer, le 1<sup>er</sup> janvier 1962, à la seconde étape prévue par le traité.

D'autres problèmes se poseront par la suite, qui seront également difficiles et importants. Au premier rang je placerai celui de l'association du Marché commun avec les pays africains nouvellement indépendants. 1961 est, pour la communauté économique européenne, l'année de l'agriculture. 1962 sera sans doute l'année de l'Afrique. Ainsi, d'obstacles en obstacles et d'efforts en efforts, avancerons-nous dans la voie qui doit conduire l'Europe des Six au but qu'ils se sont fixé sur le plan économique.

Entre temps continuera sans doute à se poser la question des rapports des Six avec les autres Etats de l'Europe occidentale, question devenue maintenant celle de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres. C'est, bien entendu, à la Grande-Bretagne que je pense en premier lieu. Depuis plusieurs mois, le Gouvernement de Londres étudie sérieusement les conditions d'une telle adhésion et les conséquences que celle-ci pourrait impliquer, notamment en ce qui concerne le Commonwealth. La décision à prendre appartient à l'Angleterre, et je tiens à dire que nous comprenons parfaitement, pour notre part, les difficultés qu'elle soulève. Notre attitude a été très clairement définie dans la déclaration de Bonn du 18 juillet, aux termes de laquelle les six chefs d'Etat ou de gouvernement souhaitent l'adhésion, aux communautés économiques européennes, d'autres Etats prêts à assumer, dans tous les domaines, les mêmes responsabilités et les mêmes obligations.

Il est dit : dans tous les domaines, et ceci vise naturellement aussi le domaine politique. Telle est la conséquence logique des décisions prises par ailleurs dans les réunions d'avant-hier.

Les traités de Paris et de Rome avaient sans conteste, dès avant même leur signature, un arrière plan politique. L'idée d'union politique était impliquée dans l'entité économique qu'il s'agissait de créer. Elle s'est affirmée de manière de

plus en plus évidente, à mesure que le Marché commun, qui est la pièce maîtresse de cet édifice économique, commençait à se mettre en place. Je crois qu'aujourd'hui tous nos partenaires, comme nous-mêmes, sont parvenus à la conclusion que le Marché commun n'est pas concevable dans la durée sans quelque forme d'union politique de l'Europe.

C'est il y a un an exactement que des propositions en ce sens ont été pour la première fois avancées par le général de Gaulle. Bien entendu les problèmes sont entièrement différents de ceux qui se posent dans le domaine de l'économie. Il est apparu dès le départ qu'aucune forme définitive, ni aucun processus systématique ne pouvait être envisagé d'emblée. Seule apparaissait possible une méthode pragmatique et progressive. Il ne peut s'agir que de commencer à organiser entre les Six une coopération politique véritable. Celle-ci prendrait notamment la forme de réunions périodiques au niveau le plus élevé. Ainsi pourrions-nous échanger nos vues, confronter nos politiques, arriver, si possible, à des positions concertées, bref pratiquer une collaboration qui, peu à peu, créerait des habitudes, permettrait de parvenir à une politique commune, en attendant de pouvoir déboucher sur des institutions.

Ce programme a été discuté longuement avec nos partenaires. Il a soulevé des critiques et des oppositions, que chacun connaît et sur lesquelles je ne reviendrai pas, car il s'agit du passé. L'essentiel est en effet qu'un accord général vient de se réaliser ; il convient maintenant de se tourner résolument vers l'avenir.

La déclaration publiée à Bonn avant-hier, à laquelle je me suis déjà référé, constitue la première étape du développement qui doit conduire à l'union de l'Europe. C'est ce fait qui lui donne son importance.

Tous les trois ou quatre mois, les chefs d'Etat ou de gouvernement tiendront une réunion. En attendant le statut dont la mise à l'étude a été décidée, la commission qui fonctionne depuis le 10 février continuera à travailler pour préparer ces réunions et faire des propositions sur les questions qui lui sont renvoyées. Une décision en ce sens a été prise le 18 juillet déjà pour ce qui concerne les relations de l'Europe avec l'Afrique et de l'Europe avec l'Amérique latine.

D'autre part, la conférence, à la suite d'un exposé du général de Gaulle sur la défense de l'Europe, a, sur sa proposition, tenu à affirmer la solidarité des Six face aux menaces qui sont proférées et à la crise qui s'annonce à propos de Berlin.

J'ajoute que des décisions ont été prises également pour organiser la coopération des Six dans le domaine de l'enseignement et de la culture. C'est là un domaine essentiel pour l'Europe, puisqu'il s'agit de la formation de sa jeunesse. Un conseil des ministres de l'éducation nationale a été créé, auquel un très large champ d'activité est ouvert. Par ailleurs, une solution a été trouvée au problème de l'université européenne que le Gouvernement italien avait le désir de voir s'ouvrir à Florence.

Tel est, dans ses grandes lignes, le bilan de la rencontre du 18 juillet. Il est à tous égards satisfaisant. La France ne peut que s'en féliciter, dans la conscience qu'il lui incombera, dans la nouvelle organisation, comme dans celles qui existent déjà, un rôle qui doit répondre à l'attente des peuples de l'Europe.

C'est sur cette note que je terminerai mon exposé. Les circonstances du moment sont difficiles. Celles de demain le seront sans doute davantage encore. Comme toujours, lorsqu'il s'agit d'une crise grave, c'est le sort de l'Europe et, par conséquent, le sort de la liberté, qui se trouve être en jeu. Encore faut-il que, pour se défendre, l'Europe s'affermisse et s'unisse.

Pour le surplus, souhaitons que la Russie ne fasse pas de faux calculs fondés sur la conscience qu'elle a de sa puissance militaire et sur ce qu'elle croit être les hésitations ou la mécontente de ses adversaires. Qu'elle comprenne au contraire que, face à un monde occidental résolu et uni, la seule voie qui s'ouvre est celle de la libre discussion et d'une entente de bonne foi. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)*

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Faure. *(Applaudissements sur quelques bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.)*

**M. Maurice Faure.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la coïncidence de très graves événements en Afrique du Nord et l'ouverture de ce débat prévu depuis longtemps donne à celui-ci un caractère d'actualité qui est devenu une chose suffisamment rare pour qu'elle mérite d'être notée. *(Très bien ! très bien !)*

Des propos de M. le ministre des affaires étrangères, nous avons pu retenir hélas ! plus de points d'ombre et de difficultés que de points d'espérance, malgré la note qui se voulait optimiste de la conclusion.

De quelque côté que le regard se tourne, que se soit sur la situation en Europe centrale, sur la situation en Asie méridionale ou sur la situation en Afrique du Nord, les sujets de préoccupation ne manquent pas. Je vous demande la permission d'aborder rapidement ces quelques questions et de terminer sur le sentiment que j'ai de la construction européenne et de la réunion qui s'est tenue avant-hier à Bonn, réunion qui a fait l'objet d'un communiqué qui vient de vous être commenté par M. le ministre des affaires étrangères.

Ce qui fait que l'affaire de Berlin est grave c'est que, pour la première fois, sont confrontés directement et face à face les deux plus grands. A toutes les époques de l'histoire, le problème de la paix ou de la guerre, en définitive, a été déterminé par une espèce d'équilibre des forces, et ce n'est pas la division que nous avons ramené d'Afrique du Nord qui pourrait, en quoi que ce soit, changer les choses sur ce plan-là. (*Mouvements divers à droite.*)

Cet affrontement, par conséquent, mérite que nous appesantissions un peu sur lui notre attention.

Dans l'affaire de Berlin, la Russie poursuit un vieil objectif et surtout elle estime le moment opportun pour elle de l'atteindre.

Ce vieil objectif, il consiste, en faisant pression sur Berlin, à nous amener à consentir à la reconnaissance de la République démocratique de Pankow et à engendrer par là un traumatisme dans la République fédérale. Consentir à cette reconnaissance, cela aurait en effet sur l'opinion publique de l'Allemagne fédérale les plus redoutables conséquences, qu'il est facile d'analyser. Une chose, en effet, est pour l'opinion publique de l'Allemagne de l'Ouest de savoir que sa réunification par des voies pacifiques — les seules pour lesquelles elle puisse d'ailleurs, elle le sait, compter sur nous — sera une entreprise longue, difficile, voire aléatoire, autre chose serait, pour cette opinion publique, de voir ses alliés du pacte Atlantique, ses partenaires de la Communauté européenne consentir, en reconnaissant la République de Pankow, à la division définitive de l'Allemagne.

Alors, nous aurions donné à l'Allemagne, au nationalisme qui fait là-bas double emploi et qui épouse le même visage que le neutralisme, les gages les meilleurs du succès; nous aurions donné aux mauvais génies la possibilité de reprendre le dessus sur une opinion publique dont il faut comprendre que les problèmes de sa propre division lui sont particulièrement sensibles, parce que c'est dans la nature des choses et dans la nature des hommes.

Je ne pense donc pas qu'il y ait à attendre pour cet été d'événement spectaculaire de caractère militaire sur Berlin-Ouest. Bien sûr que non! Mais il y a peut-être à attendre le début d'un lent processus, qui ira pas à pas, suffisamment lentement pour ne jamais créer dans nos opinions publiques précisément, le choc émotif qui leur permettrait de sentir de très près la menace du danger et la solidarité de ce danger. Et c'est contre cela que nous devons en fait nous prémunir.

M. Khrouchchev nous a donné bien souvent l'exemple d'un réalisme qui s'allie à un cynisme redoutable. Ce qu'il y aura de plus difficile pour nous cet été, ce sera de ne pas perdre notre sang-froid et surtout, en définitive, de ne pas perdre la face. Il m'arrive parfois de m'inquiéter lorsque j'entends des déclarations par trop fracassantes. Ne nous lançons pas systématiquement dans la procédure trop facile qui consiste à dire : « Nous n'admettons jamais ceci, nous n'admettons jamais cela. »

Le véritable fond du problème, c'est la liberté de deux millions de Berlinoises de l'Ouest et le fait de ne pas compromettre, juridiquement tout au moins, les possibilités de réunification de l'Allemagne dans l'avenir. Mais sous ces réserves, ainsi d'ailleurs que l'a déclaré M. le ministre des affaires étrangères, je ne pense pas que nous ayons ni la possibilité ni même intérêt à fermer toute porte à la discussion, toute porte à la négociation, toute porte à la délibération.

Il faut essayer aussi de vider les mots de leur contenu fallacieux qui a un si grand effet de propagande. Parler de « ville libre », de la part de Moscou, c'est la première étape pour Berlin sur la voie de l'asservissement par la remise en cause de ses communications libres avec l'Ouest.

Lorsqu'on nous parle de « faire la guerre pour un traité de paix », on oublie que ce n'est pas d'un traité de paix qu'il est question, mais de l'équilibre fondamental du monde et, par conséquent, du maintien de la paix ou du déclenchement de la guerre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Mesdames, messieurs, je regrette — et je terminerai sur ce point ce que j'ai à dire à propos du problème de Berlin — que la diplomatie occidentale ne prenne pas plus d'initiatives et se contente trop souvent de répondre aux notes du Kremlin. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Pourquoi ne pas rappeler que nos droits à Berlin sont le résultat d'accords à quatre en 1945 et qu'en droit international

— tout au moins dans la civilisation que nous vivons — il n'appartient pas à l'un des quatre de les dénoncer unilatéralement et, à plus forte raison, de transférer les nôtres à un tiers?

Pourquoi ne pas rappeler qu'après le blocus de Berlin, en 1949, la Russie a reconnu à nouveau nos droits à Berlin et qu'ils n'ont été contestés dans aucune conférence de Genève, ni dans celle de 1955, ni dans celle de 1959?

Pourquoi ne pas rappeler que s'il existe une menace et une crise en Europe centrale, nous n'y sommes pour rien? Et pourquoi ne pas reprendre quelques-unes des propositions qui avaient été faites par la France elle-même, à Genève, en 1959, et qui tendaient à soumettre au vote libre des Berlinoises la détermination de leur futur statut? Jamais, me direz-vous, les Russes ne l'accepteront. Mais c'est peut-être une raison supplémentaire pour faire, à la face du monde, la preuve du point où se situent, dans cette affaire, les véritables responsabilités. (*Applaudissements au centre gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche et à droite.*)

Ce qui est inquiétant, aussi, c'est que Moscou croit le moment bien choisi. Si l'on fait le bilan de la situation du monde libre, on ne peut pas ne pas ressentir parfois quelque inquiétude. Aux succès scientifiques des Soviétiques n'ont pas répondu de notre côté des succès scientifiques analogues. Certes, il y a eu de remarquables succès aux Etats-Unis, mais où sont les succès européens?

Il y a aussi la crise du pacte Atlantique dont on parle peu, mais qui existe manifestement et qui a amené il y a dix-huit mois les bases de chasseurs américains à quitter notre sol. Si bien qu'il est permis de se demander aujourd'hui ce que serait devenu l'O. T. A. N., si tous les alliés s'étaient comportés comme nous. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y a eu, mesdames, messieurs, la malencontreuse affaire de Cuba, dont on ne peut pas dire, hélas! qu'elle ait rehaussé le jeune prestige du président des Etats-Unis. La France connaît actuellement suffisamment de difficultés en Afrique du Nord pour que je n'aie pas besoin, en cet instant de mon exposé, d'y insister. Il y a aussi le fait que l'Europe est encore incertaine, insuffisamment « structurée ». Il y a enfin le fait que l'Angleterre, qui envisage de frapper à la porte du Marché commun, connaît des difficultés financières, monétaires, sociales qui peuvent se traduire par des difficultés politiques et qui risquent, au moment où la crise de Berlin est susceptible d'éclater, de lui retirer une grande partie de ses possibilités d'intervention sur la scène internationale.

Car c'est peut-être en définitive la faiblesse relative de l'Europe qui est réellement l'aspect le plus inquiétant de cette situation.

Je parlais tout à l'heure d'équilibre des forces. Où sont les forces européennes au moment où l'Europe est le plus directement menacée? Où sont les forces des pays de l'Europe occidentale qui représentent à eux seuls une population supérieure à celle des Etats-Unis et celle de la Russie, mais dont les divisions, qui ont persisté jusqu'à ce jour, surtout après le malheureux rejet de la Communauté européenne de défense (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) ont interdit de faire une véritable unité?

Sans doute le Gouvernement français a-t-il raison lorsqu'il rappelle qu'au delà de la vocation économique des communautés, la finalité de l'Europe est une finalité politique. Disons-le tout net, ce n'est pas exclusivement, ce n'est même pas essentiellement pour des raisons de plein emploi, d'expansion, d'accroissement du niveau de vie et de la productivité que le Marché commun a été négocié, signé et ratifié. En réalité, on voulait aborder par là la voie qui conduit à l'unité politique de l'Europe laquelle lui permettra d'assurer en commun ses responsabilités extérieures, sa défense et de se donner une diplomatie beaucoup plus coordonnée.

Je donne donc acte au Gouvernement français que, sur ce point, il a vu la véritable finalité de l'Europe. Me permettrai-je d'ajouter que je ne suis pas nécessairement d'accord avec lui sur les modalités qu'il veut donner à cette coopération?

On se félicite beaucoup des résultats d'avant-hier. A écouter les déclarations du premier ministre de Belgique, prudemment corrigées d'ailleurs quelques heures après, et celles du premier ministre des Pays-Bas indiquant que le résultat n'était, somme toute, pas mauvais puisqu'on avait réussi à sauvegarder les communautés économiques et le Pacte atlantique, on en arrive tout de même à se demander quelle est la véritable portée de cette déclaration. Eh bien! je la crois positive parce que, sur le plan des déclarations d'intention, je reconnais qu'elle est non équivoque.

Mais je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait très important que l'on a renvoyé à l'étude d'une commission le soin de déterminer quelles devraient être les mesures pratiques par lesquelles on mettrait en œuvre cette coopération politique. Et nous ignorons tout de ce que seront ses décisions.

On a bien fait référence — ce que je relève avec beaucoup de satisfaction — au dernier ordre du jour de l'Assemblée parlementaire européenne que j'avais eu l'honneur de contre-signer, ordre du jour qui fait expressément allusion à la fusion des exécutifs, à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, aux liens à établir entre les réunions au sommet et les institutions actuellement existantes des communautés, ainsi qu'aux liens à établir avec l'Assemblée élue. Puis-je, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous poser une question : cette référence est-elle de pure forme — j'allais dire une clause de style — ou signifie-t-elle qu'à l'issue de vos débats il y a déjà eu une espèce de prise de considération favorable de cette motion qui signifie que, au fond, vous êtes à peu près d'accord sur l'ensemble des problèmes qui ont été ainsi soulevés ?

Soyons très sincères : autant je crois que l'intégration dans le domaine économique est possible, souhaitable et doit être accélérée, autant, dans le domaine diplomatique, il n'y a pratiquement pas de point intermédiaire entre la coopération que vous nous proposez sous la forme de ces réunions au sommet et l'intégration totale qui est, pour le moment, prématurée.

Entre une réunion fréquente, périodique, des six ministres des affaires étrangères, et le fait d'avoir un seul ministre des affaires étrangères — je le répète — j'ai cherché et j'ai l'humilité d'avouer que je n'ai pas trouvé de point intermédiaire, car on ne peut pas voter à la majorité sur des problèmes purement diplomatiques. Mais, alors, si nous concevons qu'empiriquement vous commencez ainsi dans ce domaine, nous vous demanderons dans tous les autres de nous fournir la preuve de votre adhésion à la politique d'intégration européenne que, pour le moment, trop souvent, hélas ! vous êtes en train de compromettre.

En effet, aujourd'hui les choses vont moins bien qu'il n'apparaît dans nos communautés. Certes, sur le plan économique, sur le plan des échanges, les résultats ont été spectaculaires. On l'a dit : depuis deux ans, l'augmentation des échanges entre les Six est de 50 p. 100. C'est un chiffre record. Mais, à côté de ce bilan favorable sur le plan de l'union douanière et sur le plan des échanges, tous les grands chapitres de notre politique économique sont en panne, que ce soit dans le domaine agricole, dans le domaine de l'énergie, dans le domaine des transports, et les responsabilités, d'ailleurs, sont partagées.

**M. Michel Habib-Deloncle.** En effet !

**M. Maurice Faure.** Voulez-vous que je les établisse brièvement ?

L'Allemagne, dans le domaine agricole, n'a pas ouvert des contingents d'importation au rythme qui était prévu par le traité et a été déferée devant la cour de justice ; elle continue à pratiquer sur le plan commercial un bilatéralisme qui n'est pas dans l'esprit du traité de Rome et du Marché commun.

L'Italie, sur le plan de la politique de l'énergie, refuse manifestement de se soumettre à un arbitrage européen entre le fuel et le charbon et, par conséquent, de participer à la politique européenne de l'énergie ; de même que sa législation fiscale récemment remaniée pour substituer à la décroissance des droits de douane des taxes fiscales de consommation intérieure d'effet équivalent, doit être dénoncée comme contraire à l'esprit du traité.

De même, la Hollande, refusant de communiquer ses barèmes de transports routiers et repoussant toute discipline collective en ce domaine, se met incontestablement en marge de la loi.

La France donne le curieux exemple d'un pays qui respecte infiniment mieux que les autres la lettre du traité et ses clauses économiques, mais qui s'acharne, je ne dirai pas contre son esprit — M. le ministre des affaires étrangères m'a accusé un jour ici de faire un procès de tendance — mais contre tout ce qui pourrait ouvrir une quelconque vocation de caractère politique aux institutions supranationales, en renforçant corrélativement leur caractère démocratique. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.*)

C'est là, à mon sens, que je ne comprends plus. C'est nous qui avons refusé que les Communautés puissent entretenir des délégations de caractère diplomatique à Londres et à Washington. C'est nous qui avons refusé que les Communautés soient membres fondateurs et adhérents de l'O. E. C. E. C'est nous qui avons récemment retardé jusqu'à la dernière minute la signature du traité avec la Grèce parce que nous ne voulions pas que le conseil de ministres de la Communauté soit de plein droit membre signataire de ce traité, alors que c'est avec la Communauté et non pas avec les États membres que la Grèce est associée ; en définitive M. Ehrardt a signé non pas comme président du conseil de ministres de la Communauté, mais comme délégué spontanément à cet effet par ses collègues...

**M. le ministre des affaires étrangères.** Ce n'est pas exact.

**M. Maurice Faure.** J'avoue ne pas savourer très bien la subtilité juridique.

C'est nous qui avons tout fait pour empêcher les représentants des territoires d'Afrique noire à l'époque où ils appartenaient à la Communauté d'aller directement, eux-mêmes, à Bruxelles s'occuper, auprès du fonds d'investissement notamment, de leurs propres affaires.

C'est nous aussi qui avons fait tout ce que nous pouvions pour contrarier les voyages en Afrique des fonctionnaires de la Communauté de Bruxelles, sous le prétexte qu'ils seraient un élément de dissociation de la Communauté. (*Sourires.*)

Mais l'histoire a de l'humour. Ces États ont été à l'O. N. U. avant d'être à Bruxelles. Le résultat ne peut pas, en cet instant, être contesté. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

En ce qui concerne l'Euratom, je voudrais, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous poser une question au sujet de l'article 84 du traité de Communauté atomique européenne.

Cet article est relatif au contrôle de sécurité de la matière fissile.

Ce fut là l'un des points les plus délicats de la négociation du traité puisqu'il pose le problème des utilisations pacifiques et des utilisations militaires.

La France a obtenu dans cette négociation — je l'affirme sous le contrôle de nombre d'entre vous qui ont suivi de très près cette affaire et, en particulier, du président Guy Mollet, président du conseil à l'époque — la sauvegarde de toutes ses possibilités d'utilisation militaire de l'énergie atomique, à condition de ne se soustraire au contrôle collectif qu'à partir du moment où la matière fissile aurait franchi les portes des arsenaux à l'intérieur desquels elle serait façonnée à des fins militaires.

Mais lorsque le Gouvernement français prétend que cette clause couvre toute l'entreprise de Marcoule, qui fabrique de la matière fissile aussi bien à des fins pacifiques qu'à des fins militaires, il ouvre incontestablement la porte à une détérioration du système de contrôle de sécurité dans lequel nous étions nombreux ici à avoir vu l'un des avantages essentiels du traité de Communauté atomique européenne. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.*)

La revue *Europe* du 3 mai 1961 indique que des conversations sont engagées à cet effet entre le Gouvernement français et la commission de l'Euratom. Je serais curieux de savoir, monsieur le ministre, si elles ont abouti à un résultat positif.

Pour en terminer avec les problèmes européens, j'exprimerai mon regret de ne pas voir les choses aller plus vite. Je sais qu'elles sont difficiles, mais je suis convaincu que vous auriez désarmé de nombreuses appréhensions, face à la politique que vous nous proposez et qui conduit à l'indépendance de l'Algérie, si vous aviez, en contrepartie, poussé infiniment plus vite et infiniment plus fort dans la voie de la construction européenne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pour moi, ces deux buts sont complémentaires et je vois dans la structure d'une Europe intégrée sans doute le seul moyen d'éviter la subversion de l'Afrique et de maintenir à notre Communauté ce caractère suffisamment attractif qui fait que l'Angleterre, maintenant, va probablement demander à en faire partie.

Vous avez parlé, monsieur le ministre, des problèmes de l'Afrique du Nord et en particulier du sanglant épisode de Bizerte.

Il y a, en effet, de quoi s'étonner que, quatre mois après la réception de Rambouillet, les événements aient tourné de la façon que nous voyons. Cet épisode est particulièrement mal venu dans un contexte Est-Ouest détérioré et dans un contexte franco-maghrébin qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'avait pas besoin de cette difficulté supplémentaire.

Sans doute y a-t-il eu quelque lenteur, voire quelque maladresse de notre côté. Je ne crois pas que le fait d'entreprendre des travaux d'infrastructure sur l'aérodrome de Bizerte ait été particulièrement opportun. Mais je reconnais que l'armée française avait cédé la plupart des casernes et ramené ses effectifs à quelques centaines d'hommes, ce qui est d'ailleurs insuffisant, s'il est vrai que l'utilisation stratégique de Bizerte est aussi indispensable qu'on a bien voulu le proclamer à cette tribune même. (*Protestations à gauche et au centre.*)

**M. Michel Boscher.** Cela dépend des circonstances !

**M. Maurice Faure.** Je retrouve dans cet épisode et dans cette diplomatie quelque peu en dents de scie, hélas ! le reflet de difficultés que nous avons connues naguère, déjà, avec le président Bourguiba, car je marque nettement que rien, dans l'atti-

tude française, ne justifiait une réaction aussi brutale et, pourtant, aussi calculée.

Étant donné, monsieur le ministre, que vous nous avez dit sur ce point-là peu de choses que nous ne sachions déjà...

**M. Jean Deshors.** Comme d'habitude !

**M. Maurice Faure.** ...je ne peux que vous donner acte de vos déclarations.

Puisque nous vivons sous le régime de l'article 16 et que le Parlement peut être convoqué à tout moment, je ne peux que souhaiter que le Gouvernement prenne l'engagement de nous faire revenir pour nous tenir au courant de l'évolution de la situation.

**M. Antoine Guillon.** Le 4 août.

**M. Maurice Faure.** Mon propos n'est pas de vous embarrasser dans cette entreprise. Je regrette seulement que M. Bourguiba n'ait pas eu la patience de laisser faire les événements et le temps qui ont amené le Gouvernement à retirer nos bases du Mali, nos bases du Maroc.

Je ne conçois pas qu'il n'ait pas fait confiance à un régime dont le premier acte, après le 13 mai, a été précisément de procéder à l'évacuation d'ailleurs inéluctable des aérodromes du Sud de la Tunisie. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche, au centre droit et à droite.*)

Je conclus : ce qui frappe, lorsqu'on constate l'équilibre actuel du monde, c'est dans une certaine mesure, le manque de dynamisme de la diplomatie de l'Occident.

L'Occident a réussi à mettre sur pied des systèmes économiques et sociaux plus progressifs que ceux des pays de l'Est. Il a réalisé, à peu de choses près, le plein emploi. Notre production se développe, le niveau de vie de notre peuple progresse et il ne semble pas que celui des peuples au-delà du rideau de fer soit sur le point de le rattraper. Et cependant, nous butons sur une difficulté majeure : comment réaliser l'unité de notre politique ?

Ah ! le communisme a été, dans cette affaire, une invention diabolique ! Lors du droit public, hors des constitutions, les communistes ont trouvé là un élément fédérateur d'une singulière efficacité.

**M. André Moynet.** Très bien !

**M. Maurice Faure.** La Pologne peut rester sous son drapeau, la Mandchourie sous le sien, ils peuvent même multiplier les petites républiques dans les steppes de la Sibérie, cela ne change rien à l'unité implacable de la politique du monde de l'Est.

Hélas ! nous sommes obligés de constater que c'est là tout le problème que nous n'avons pas résolu de la survie de l'Occident et de la survie de nos libertés.

Il importe que nous accomplissions de beaucoup plus grands efforts dans tous les domaines, non seulement dans le domaine diplomatique, dans le domaine militaire, dans le domaine monétaire, dans le domaine des réserves de devises, mais aussi dans le domaine de l'approche du tiers monde, où nous devons répondre aux espérances des récentes conférences de Strasbourg et de Bari, qui ont été si largement couronnées de succès que nous n'avons pas le droit de les décevoir.

Au fond, voyez-vous, c'est une affaire de mentalité ; il s'agit de nous réformer nous-mêmes, et je suis étonné que, lorsqu'on nous demande d'« épouser notre temps », on recule parfois devant des conséquences aussi logiques que celles qui consistent, au-delà des egoïsmes nationaux, à faire reculer les souverainetés internes au profit d'une politique infiniment plus intégrée, car je suis plus convaincu que jamais que là réside la dernière chance du maintien de la paix, et par conséquent de nos libertés. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Conte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Arthur Conte.** Mesdames, messieurs, le groupe parlementaire socialiste, dont je suis ici l'interprète, combat de toutes ses forces la politique économique, financière, agricole et sociale patronnée par le chef de l'Etat.

A lui de penser et de proclamer que « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes » ; à nous, quand notre conscience nous le commande, de dénoncer l'aggravation des difficultés, l'accumulation des colères et la montée des périls.

Quand notre sévérité s'exprime, c'est toujours loyalement et franchement. Nous sommes des hommes libres et, tant que nous le serons, nous saurons faire respecter nos droits et, en même temps, nos devoirs, dont le premier est de contrôler et, si nécessaire, de critiquer le pouvoir. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au chef de l'Etat de se persuader que, dans une démocratie plus que dans tout autre système, la véritable autorité ne s'établit pas pour longtemps sur le mensonge de la parade, ni sur le caprice de l'acclamation populaire (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, au centre droit et à droite*), ni même sur tout l'éclat d'un nom chargé de gloire, mais que la véritable autorité, sûre d'elle-même, appelle et invoque la critique plus qu'elle ne la repousse ou qu'elle ne la méprise. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous sommes aussi en désaccord fondamental avec le chef de l'Etat sur l'interprétation et l'application des principaux textes constitutionnels. Ce débat qui se déroule à une heure si importante et qui, après tant d'autres, se terminera sans un vote, est une nouvelle illustration de la vanité où est tenu le Parlement.

La vérité est que le Parlement est devenu un Parlement imaginaire, et il en est ainsi parce que le Gouvernement lui-même est devenu un Gouvernement imaginaire (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche, au centre droit et à droite.* — *Interruptions à gauche et au centre*) et que le chef de l'Etat, contrairement à l'esprit et à la lettre de la Constitution, assume tout le rôle de l'exécutif

**M. Pierre Comte-Offenbach.** Dans le monde imaginaire où vous évoluez, vous me paraissez, mon cher collègue, une très estimable réalité. (*Sourires.*)

**M. Arthur Conte.** Personne ne songe, monsieur Comte-Offenbach, à revenir aux errements du passé ni à l'anarchie d'une Assemblée omnipotente ; mais d'un excès on est tombé dans l'excès contraire, et celui-ci n'est pas moins déplorable que celui-là. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs à gauche, au centre droit et à droite.*)

Nous sommes enfin en désaccord avec le chef de l'Etat sur l'éventualité d'un partage de l'Algérie qui risquerait de prolonger indéfiniment le conflit, qui n'améliorerait pas la défense de notre cause sur le plan international et qui cumulerait les malheurs d'Israël avec les inconvénients du corridor de Dantzig, s'il est vrai, toutefois, que le Gouvernement veuille maintenir sur le Sahara l'autorité française.

Mais, en matière de politique internationale, monsieur le ministre, nous sommes heureux toutes les fois que nous pouvons nous trouver en accord avec celui qui représente le pays. Nous tenons à le déclarer parce que nous nous appliquons chaque fois à obtenir que les témoignages de la France soient apportés au nom de l'unanimité nationale.

Ainsi pour l'Extrême-Orient, ainsi pour Berlin.

Quant à Bizerte, ce n'est ni le lieu, ni l'heure d'ouvrir un dossier que nous nous réservons d'aborder plus tard. S'il y a des responsabilités, elles devront être établies. Dans l'immédiat, nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de responsabilité de la France.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Arthur Conte.** Dans un moment aussi grave, où le sang coule, nous ne ferons rien qui puisse accroître les difficultés du Gouvernement et nous vous donnons acte, monsieur le ministre, de la déclaration que vous venez de faire. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En ce qui concerne le Laos, nous avons, depuis des mois, approuvé la position officielle de la France. C'est une position de pis aller, mais elle est vraiment la seule sage et raisonnable. Il est infiniment regrettable que les Américains, après trop d'erreurs, d'hésitations ou d'imprudences, s'y soient ralliés trop tard et nous continuons à soutenir la thèse défendue par la délégation française à la conférence de Genève, seule susceptible de nous éviter dans l'avenir bien des infortunes et bien des mésaventures.

Pour Berlin, nous n'avons pas varié depuis le premier débat de politique étrangère qui s'est tenu dans cette Assemblée et je pourrais répéter ce que nous disions à cette époque, le président Guy Mollet comme moi-même.

L'Occident ne saurait accepter, sans encourir les plus graves périls, que le problème de Berlin puisse être traité unilatéralement. Le problème de Berlin ne saurait davantage être traité isolément. Il doit être traité avec le problème allemand considéré dans son ensemble. Enfin, aucun règlement du problème de Berlin ne saurait intervenir sans consultation des populations intéressées. Berlin aussi a droit à l'autodétermination.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Arthur Conte.** Nous ne sommes pas hostiles à toute conférence ou toute conversation qui pourrait envisager l'amélioration d'arrangements locaux ou l'amélioration du *modus vivendi*, mais

nous pensons que sur ces trois principes les Occidentaux n'ont pas le droit de céder d'un pouce sans faire encourir à tout l'Occident les plus redoutables périls.

Berlin, évidemment, est un des plus graves de nos soucis.

Certains esprits distingués ou imaginatifs essaient d'envisager des solutions de compromis. La plus sérieuse des propositions qui sont faites est celle de la constitution de Berlin en ville libre et de la garde de Berlin confiée aux troupes internationales de l'O. N. U.

Il n'est pas interdit de penser qu'un jour l'O. N. U., lorsqu'elle pourra n'être plus paralysée par le veto, qu'elle se sera guérie de sa fièvre de propagande et qu'elle sera dotée d'une force de gendarmerie internationale digne de ce nom, pourra régler de tels litiges. C'est notre conviction.

Mais, dans le présent comment confier un arbitrage, sur un problème aussi grave, à un organisme qui vient, hélas ! d'échouer tragiquement au Congo ?

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. Arthur Conte.** Comment confier la sécurité et la liberté de millions d'êtres humains à des troupes qui, par exemple, seraient commandées de loin par des hommes comme Nasser ou Kadar ?

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Arthur Conte.** Nikita Khrouchtchev lui-même a repoussé directement cette solution, puisqu'il faisait dernièrement cette déclaration significative, à Moscou, lorsqu'il y recevait le président du Ghana : « Même, disait-il, si tous les Etats du monde adoptaient une décision qui ne s'accorde pas avec les intérêts de l'U. R. S. S. et menace sa sécurité, l'U. R. S. S. ne reconnaîtrait point une telle décision et défendrait ses droits par la force. »

Ainsi donc, il reste aux nations occidentales à se garder, dans cette affaire, de toute conclusion et de toute équivoque. La clarté est encore plus importante que la fermeté et il est à espérer que les grands chefs de l'Occident ne laisseront planer aucun doute sur la solidité de leur détermination.

Il est aussi un facteur qu'il ne faut pas dédaigner et dont l'importance dépasse celle de tous les autres. C'est l'unité du monde occidental. D'où l'importance du maintien intransigeant de l'unité de l'Alliance atlantique et d'où l'importance de la poursuite de la construction européenne.

Pour le pacte atlantique, chacun sait que la France d'un côté, les Etats-Unis de l'autre ont pour ainsi dire une différence de conception, d'abord sur la direction, ensuite sur la stratégie de l'alliance. Il y a eu il y a quelques jours — vous nous l'avez rappelé — une entrevue de Gaulle-Kennedy. Chacun des deux partenaires a exposé sa thèse. Mais l'on ne sache pas qu'il y ait eu entre les deux thèses le moindre rapprochement. On pense même que les deux hommes se sont contentés d'exposer les deux thèses contradictoires et en sont restés là. Si je suis dans l'erreur, démentez-moi, monsieur le ministre. Et si je n'y suis pas, il est urgent et capital d'attaquer cette question de face et de s'en saisir d'une manière complète.

Quant à nous, socialistes, nous tenons à bien préciser notre position sur ces points.

Nous sommes d'accord sur les buts que s'est fixés le chef de l'Etat quant à la stratégie future de l'Alliance atlantique, mais nous désapprouvons les moyens qu'il employa et qu'il emploie encore pour y parvenir car ils risquent de se retourner contre l'objet même de sa démarche et, à échéance, de compromettre l'ensemble de la sécurité occidentale. (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.)

Compte tenu des circonstances nouvelles et contrairement à ce que pense l'administration américaine, l'Alliance atlantique doit être reconsidérée et reconstruite par rapport à une offensive qui, depuis 1947, a changé de nature et est devenue universelle, couvrant tous les continents.

Nous estimons également qu'en matière thermonucléaire les Américains devraient accepter le partage de leurs secrets avec leurs meilleurs alliés. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Cela dit, il nous paraît capital et urgent que l'on se saisisse de ce problème avec la volonté d'aboutir à un résultat car il n'y a rien de plus dangereux, de plus redoutable aujourd'hui, que les divisions dont on parle au sein du pacte atlantique qui est le seul, en réalité, à couvrir notre sécurité et à garantir notre liberté. (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.)

Je n'insisterai pas longuement sur la construction européenne après l'excellent exposé qu'avec beaucoup de talent mon ami, M. Maurice Faure, vient de lui consacrer.

Je voudrais cependant, en quelques phrases, bien préciser notre position.

Nous avons enregistré avec quelque satisfaction le communiqué volontairement optimiste de la récente conférence de Bonn.

Il y a eu certainement un effort de bonne volonté, mais il est évident que les résultats sont loin de nous satisfaire et qu'il faut pousser bien plus notre effort dans le sens de la construction européenne.

Il faut certes d'abord obtenir l'application et l'accélération des traités mais ceux-ci, dans notre esprit, ne sont qu'une étape. Il faut aller au-delà parce que, à notre sentiment, la construction européenne ne doit pas avoir de cesse. Il faut pousser à la construction de communautés nouvelles dans le domaine des transports, de la santé, dans le domaine culturel, obtenir qu'à Florence se constitue une véritable université européenne vraiment dépendante de l'Europe, couverte et patronnée directement par les institutions européennes.

Il faut aussi que notre effort ne se limite pas à l'économie car les communautés économiques européennes ne seront que vanité si elles n'aboutissent pas dans le domaine politique.

Dans notre esprit, nous n'avons créé un jour ces communautés économiques européennes qu'avec l'espoir de les voir déboucher politiquement sur les Etats-Unis d'Europe.

Il faut aussi, hardiment et loyalement, pour obtenir une égale audace et une égale loyauté outre-Manche, pour y aider les hommes qui de plus en plus nombreux sont acquis à la conscience européenne, accepter, si la demande en est faite, que la Grande-Bretagne adhère aux grandes communautés européennes.

Nous l'avons déjà dit bien des fois du haut de cette tribune ; nous le répéterons inlassablement : quel autre espoir pour demain pour la France, en vérité, que la maison Europe ? On dit souvent que la France a épousé son siècle. Mais c'est le siècle des grands ensembles, c'est le siècle des géants. Faudrait-il que nous restions un tout petit pays enfoncé, bloqué sur son égoïsme, face au géant américain, au géant russe, au géant chinois, alors que c'est dans la construction européenne que la France peut retrouver à la fois jeunesse et enthousiasme, à la fois prospérité et sécurité ?

Nous le répétons encore. Dans cet effort d'une Europe unie et fraternelle, le chef de l'Etat, le général de Gaulle, aurait pu, peut encore, jouer un rôle de premier plan. C'est dans cette œuvre, et alors totalement, qu'il pourrait vraiment répondre au grand appel de l'Histoire.

Nous pensons que sur ce point notre effort ne doit pas se relâcher. Nous vivons une époque dure et bien difficile. Il faut se garder contre le découragement des sceptiques et contre ceux qui, voyant la France traverser des heures douloureuses, ne voient pas les nouvelles heures très belles qui peuvent l'attendre dans la cause européenne.

Sur le plan mondial, nous pouvons et nous devons tout autant nous protéger contre la désespérance des pessimistes qui tendent à considérer que la guerre est irrémédiable. La situation est sérieuse, certes. Il nous faut la considérer avec gravité. Mais personne, à aucun moment, n'a le droit de dramatiser la situation pour des fins de politique intérieure ou des fins de politique secrète. Je chercherai un signe de confiance ailleurs que dans le domaine politique. Il y a quelques jours, grâce à un exploit remarquable des techniciens de notre télévision, nous avons vu sur le petit écran, retransmise en direct de Moscou, la rencontre d'athlétisme entre l'équipe de la Russie soviétique et l'équipe des Etats-Unis d'Amérique. Avant chaque concours et avant chaque course, les adversaires se serraient la main et après chaque compétition on voyait les vaincus aller féliciter les vainqueurs.

Ce qui s'est produit sur un stade, pourquoi ne pas tenter de le réaliser un jour dans d'autres domaines, dans le domaine des recherches thermonucléaires, dans la lutte contre la lèpre et le cancer, dans la lutte contre l'ignorance et la faim ?

Cela dépend sans doute des deux géants, d'abord, mais la France, la France si humaine, qui conserve tant d'autorité appuyée sur son humanisme, peut encore jouer un grand rôle au service de l'humanité.

Elle le peut ; elle le doit. Puisse-t-elle ne jamais y faillir !

Nous vous aiderons toujours, monsieur le ministre, lorsque vous rechercherez avec acharnement la paix universelle et que vous saurez y travailler.

Mais, tout autant, appliquez-vous sans cesse à défendre la liberté sans laquelle la véritable paix n'est pas possible. (Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et au centre et sur divers bancs à droite.)

**M. le président.** La séance est suspendue pendant quelques minutes.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinq minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Radius.

**M. René Radius.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, « un monde difficile, un univers dangereux qui vit dans un état de tension menaçante », voilà bien, en effet, le siècle que la France « a épousé », voilà bien cette impressionnante conjoncture internationale qui, certes, détermine la position de notre pays, mais que la France doit aussi déterminer elle-même si elle ne veut pas renier sa mission historique.

Gigantesque effort, bien sûr ! que la France est de taille à entreprendre, à « la condition essentielle que les peuples s'accordent et coopèrent ». Il n'est pas superflu de le dire en ces moments difficiles.

Le rôle de la France présente donc fondamentalement deux aspects : rester elle-même et stimuler la coopération entre les peuples.

C'est de ce double aspect du rôle de la France que je voudrais vous entretenir, mes chers collègues.

Je suis, en effet, convaincu que la France ne pourra rester elle-même si elle ne demeure le champion de la coopération entre les peuples. Je suis aussi persuadé que la France ne parviendrait pas à apporter ce qu'elle seule peut apporter à la coopération internationale si elle devait renoncer, en quoi que ce soit, à rester elle-même.

Que la France reste la France, qu'est-ce à dire au juste, si ce n'est affirmer et appliquer les grands principes qui ont illustré notre histoire et, par elle, l'histoire du monde : prééminence de l'esprit, respect de l'individu et de la société démocratiquement organisée, rayonnement et force d'attraction pour tous ceux qui croient à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. Voilà de quoi est faite la France, et voilà pourquoi, au delà de ses frontières, fruit d'harmonieux caprices de l'écorce terrestre, la France a propagé sa nature et ses idées sur la vaste étendue du globe.

La France ne serait plus la France si ce qu'elle a semé ne devait rester français.

Loin de moi l'idée de provoquer les nationalismes par ces termes que j'emploie à dessein. Mon propos est d'affirmer que la France, étrangère à toute politique de marchand de tapis, ne peut renoncer au caractère essentiellement français de son œuvre, qui répond aux principes que je viens de définir.

Rester la France ne pourrait pas être si celle-ci devait s'enfermer dans sa belle tour naturelle, même d'ivoire, pour devenir une sorte de Suisse à la française, même très riche, où les banques, les horloges et les chocolats seraient nos universités, nos voitures et nos vins.

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. René Radius.** Le monde difficile, dangereux, menaçant a besoin de l'œuvre française plus que jamais et partout.

On a baptisé de « colonisation » une tâche immense de culture sur des terres en friche. On a blasphémé par colonialisme et colonialiste le régime qui en est sorti et qui avait, comme tous les autres, ses erreurs et ses succès. La France n'en a pas moins appris à chacun, colonisés d'outre-mer comme européens voisins, ce qu'est la liberté, ce qu'est le respect de l'homme, ce qu'est l'indépendance.

Chacun, fasciné par cet enseignement, a voulu atteindre cette indépendance, et l'a eue, mais au prix, très souvent, de quelles ingratiitudes, de quelles impardonnables impatiences juvéniles ! Et comme cette indépendance, cette chose française, est belle et bonne en soi, on a voulu la sauver de la folie de certains de ses apprentis et opportunistes défenseurs.

Pour la sauver, on a jeté en pâture à l'opinion avide d'une nouvelle tête celle de la colonisation, et au lieu de parfaire, de sublimer, de transcender la colonisation, il a fallu dire que l'on « décolonisait ».

Décoloniser, qu'est-ce à dire ? Faut-il défaire, détruire, déraciner tout ce qu'a fait la colonisation ?

Si c'était cela, ce serait renier une œuvre qui fut riche, non seulement pour le colonisateur, où tant d'élites ont pu donner une vie exemplaire de générosité et d'enthousiasme, mais aussi pour le colonisé qui en quelques lustres a pu franchir des étapes que nous autres, vieilles patries d'Europe, avons mis des siècles à parcourir.

Si décoloniser signifie cela, que périsse la civilisation de l'homme, que meurent les idées, que disparaissent les modes de vie moderne, que messieurs les apprentis sorciers retournent aux rapines et aux esclavages de leurs ancêtres !

Mais tout le monde en est bien convaincu, par le terme « décolonisation », il s'agit plutôt d'une transformation des rapports organiques entre les Etats métropolitains et leurs anciens sujets lointains qui aspirent à gérer eux-mêmes leurs propres affaires.

Cela suppose le triomphe de la liberté et aussi la mise en valeur des richesses accumulées, exploitées et produites par la colonisation.

S'il en est ainsi, le fait colonial donne alors tous ses bienfaits, et ce qu'a semé la France servira au bien des populations qu'elle a conduites et élevées. Alors, oui, ce qu'a fait la France restera français.

La France doit demeurer présente partout où son destin l'a menée, partout où il la mènera encore.

La France a éduqué ; elle élève ; elle n'abandonne pas. La France a épousé son siècle ; elle n'a pas divorcé de son histoire ; elle ne l'a pas répudiée.

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. René Radius.** La France est fidèle, responsable, engagée. Sa mission est continue, progressive, irréversible.

Aussi, dans ce monde menaçant, ne pouvons-nous pas sans appréhension voir des enfants de la France accepter de se tourner contre elle, la croire fatiguée de son histoire pour vouloir se la partager et se disputer son patrimoine.

Hier l'Indochine, le Maroc, la Tunisie ; aujourd'hui l'Algérie, le Sahara ; et demain ?

A chaque reprise, c'est le sang, la lutte, la discorde qui ont parlé. Qu'est-ce à dire ? La maison-mère liquiderait-elle à si bas prix pour se retirer dans le calme de son Aventin ?

Et si cela était, cet Aventin de calme ne serait-il pas plutôt son tombeau ?

Qu'a donc enseigné la France, qu'a-t-elle donc été pour qu'on la traite ainsi ?

Elle veut l'épanouissement de l'homme, des peuples ; elle veut sa liberté, leur indépendance. Cela signifie-t-il qu'elle les abandonne à leur sort, qu'elle abandonne ce qu'elle a semé, ce qui est et demeure français ?

Certes, non, et malheur à qui pourrait le croire !

L'enjeu n'est pas la conquête ni la suprématie. La querelle de l'homme est plus noble, c'est celle de la transformation de structures anciennes en structures modernes d'époque capable d'affronter l'avenir.

Certes, les Etats d'Afrique et de Madagascar fortifient leur indépendance dans l'amitié avec la France. Certes, le Maroc et la Tunisie voient leur souveraineté rongée par une maladie contagieuse qu'ils ont trop facilement approchée, celle du terrorisme nationaliste algérien, alimenté et vicié par le communisme impérialiste et esclavagiste. (*Mouvements divers sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Mais l'Afrique dispose d'une élite d'hommes d'Etat remarquables qui veillent. Des Houphouët-Boigny, des Senghor, des Ahidjo...

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. René Radius.** ...des Fulbert Youlou, des Tsiranana et tant d'autres que je ne puis citer, autant d'Africains authentiques, autant de fleurons inestimables du génie français.

Et la France, qui tient à respecter sa mission, celle de rendre adultes ceux qu'elle a pris en charge enfants, que fait-elle ? Se rétrécirait-elle comme une peau de chagrin ? Se retire-t-elle ?

Pour énoncer cette question, faut-il même qu'elle se pose ? Non, cent fois non !

La France, elle aussi, évolue.

La France se transforme pour elle-même, pour ses frères africains, malgaches et européens. C'est une œuvre gigantesque de coopération, d'union, qui est entreprise et que la France doit mettre un point d'honneur à réussir.

La France doit militer, agir en faveur d'une nouvelle société internationale où tous ceux qui se sont abreuvés aux sources de sa civilisation et de ses idées doivent s'unir entre eux, avec elle, sur un pied d'égalité.

La France ne peut réussir sa mission sans proposer un nouveau cadre aux anciennes structures. Elle doit le faire et persévérer.

Aux Etats africains et malgaches, aux Etats européens de comprendre que leur survie dépend de leur union sacrée.

Faire l'Europe unie, oui, une Europe d'égalité, de justice sociale, de solidarité.

Faire l'Afrique nouvelle, oui, une Afrique où les jeunes Etats à peine indépendants doivent, tout comme l'Europe, préserver leurs valeurs en s'unissant entre eux, librement, dans l'égalité et la fraternité.

Et enfin, faire l'Eurafrrique, souder autour de la Méditerranée, berceau de notre civilisation commune, le destin de nos deux continents, de nos races, dans la justice, l'égalité, la fraternité. N'est-ce pas là une œuvre française par excellence ? Je ne peux détacher mes yeux d'un tel espoir de paix et de

progrès. C'est là que je vois les fruits d'avenir de l'œuvre de la France, les bienfaits de notre civilisation, de la dignité de l'homme.

Dans ce monde menaçant et menacé pourra apparaître cette grande communauté multinationale et pluriraciale où l'égalité trouvera l'épanouissement de sa valeur, une grande communauté pour laquelle la France a déjà tant fait et tant donné, une grande communauté du Nord au Sud, au centre de laquelle battra ce cœur qui est notre d'affection et de fierté, l'Algérie.

Oui, je crois qu'autour de notre Algérie souffrante et bien aimée pourra se bâtir cette Eurafrique que j'appelle de mes vœux et pour laquelle la France peut tant avec tous ses amis. Oui, je crois que l'Algérie de demain sera et devra être le cœur de l'Eurafrique. C'est là le plus beau destin qui se puisse entrevoir. A nous d'y contribuer.

Alors la France sera restée la France; elle aura sauvé la moisson de ce qu'elle a semé; elle n'aura pas seulement épousé son temps, mais aussi l'avenir, l'avenir de la paix, de la concorde qui seul peut donner à notre jeunesse affolée l'enthousiasme, la raison de vivre et de rester Français.

C'est dans cet esprit que nous sommes nombreux à faire confiance au général de Gaulle, à votre politique, monsieur le ministre, et au Gouvernement de notre ami M. Michel Debré. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Weber. (Applaudissements à droite.)

M. Pierre Weber. Monsieur le ministre, c'est, certes, avec beaucoup d'attention, d'intérêt et d'émotion que j'ai suivi votre déclaration sur la politique étrangère française. Mais ces sentiments, je dois vous l'avouer, ont été ternis par une certaine déception.

Je regrette, en effet, que ce débat s'inscrive, en quelque sorte, à la sauvette, à la fin d'une session, perdu au milieu des navettes entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Je regrette également qu'il se déroule au lendemain de décisions importantes prises par le Gouvernement en matière de politique étrangère. Je fais ici allusion à la rencontre de Bonn du 18 juillet.

Ne croyez-vous pas, en effet, monsieur le ministre, que le Gouvernement aurait souvent des positions plus fortes, plus solides, plus sérieuses, s'il acceptait de les appuyer sur les désirs, les aspirations ou les réactions des populations que nous avons mission de représenter ici ?

Les événements graves que nous connaissons en Tunisie ne sont-ils pas de nature à nous faire penser que ce débat de politique étrangère aurait eu intérêt à s'instaurer bien avant au cours de cette session ?

En effet, les problèmes économiques, sociaux, humains et financiers ne peuvent et ne devraient jamais être traités isolément, hors du contexte international. J'ai déjà tenu à le souligner lors du récent débat sur l'aménagement des tarifs douaniers dans le cadre du Marché commun. Je précisais alors que la solution à nos difficultés agricoles ne serait véritablement apportée qu'au moment où les potentiels et les intérêts seraient réellement mis en commun sur le plan européen, grâce à l'institution d'une fédération européenne.

Vous avez, monsieur le ministre, résumé à notre intention une situation internationale dont nous suivons, par les informations quotidiennes, par nos contacts et par nos relations avec l'extérieur, l'évolution inquiétante et dramatique. Le tableau n'est certes pas réjouissant. Il dépeint l'antagonisme croissant entre les blocs de l'Est et de l'Ouest. Il fait apparaître le machiavélisme diabolique des dirigeants des pays totalitaires. Il montre avec évidence la lutte menée avec persévérance sous des aspects polymorphes en des secteurs divers du globe contre le monde libre et contre ses possibilités de défense.

Vous avez enfin précisé la position et la doctrine officielles de la France au sein d'un monde méchant, brutal, inhumain. Certes, si quelques points des thèses officielles peuvent être acceptables, je dois dès maintenant souligner qu'elles seront vouées à l'inefficacité, aux échecs constants et successifs, si la France continue à se croire autorisée à faire trop cavalier seul.

Je veux emprunter ici à mon tour la formule qu'avec sagesse et bon sens M. le président de la République a utilisée au cours de son allocution du 12 juillet dernier : « Soyons de notre siècle ! ».

Monsieur le ministre, c'est bien ce slogan qui devrait être perpétuellement présent à notre esprit lorsque nous parlons de politique étrangère. Mais il ne suffit pas de le prononcer ou de l'évoquer, il faut le transposer dans les faits.

Soyons de notre siècle ! Le développement numérique des populations, leur brassage incessant, leurs progrès intellectuels,

l'extraordinaire évolution des potentiels scientifiques, industriels et techniques, l'accrualation des engins de destruction toujours plus dévastateurs, notre connaissance de la mauvaise répartition et de la mauvaise utilisation des richesses naturelles sur l'ensemble de la terre, telles sont les notions qui motivent impérativement, de la part des peuples conscients de l'avenir, une orientation nouvelle, intelligente et féconde de leur politique étrangère.

Soyons de notre siècle ! Nous n'avons plus le droit de nous contenter de penser à nos gloires d'antan, à nos conquêtes, à nos campagnes victorieuses. Tournons résolument la page du passé en respectant et en cultivant le souvenir de ceux qui les ont écrites de leur sang ou de leur sueur, qui les ont marquées de leur cœur et de leur intelligence. Sachons bannir la notion de nationalisme, de chauvinisme, de racisme. Sachons résolument nous orienter dans les voies qui seules pourront nous conduire vers un avenir stable, dans la paix et dans la liberté.

Certes, je le reconnais avec plaisir, nous avons déjà été à la fois les artisans et les témoins de progrès sensationnels et spectaculaires. J'en puise un exemple particulièrement frappant dans la récente visite à Paris de M. Lubke, président de la République fédérale allemande, visite qui a mis un point final à une page remplie de difficultés politiques et militaires ayant opposé des siècles durant la France à l'Allemagne, visite qui doit également marquer une étape impressionnante sur la voie de la compréhension amicale, féconde et fertile entre nos deux pays.

Soyons de notre siècle ! C'est bien sous ce signe que, grâce à l'impulsion des dirigeants de plusieurs nations d'Europe, des efforts louables ont cherché à créer un climat de coopération, de collaboration, de solidarité en certains domaines : C. E. C. A., Euratom, Marché commun.

Mais n'avons-nous pas trop souvent amenés à noter les imperfections de ces institutions et à déterminer les origines de leurs tares constitutionnelles ? Elles demeurent trop soumises aux influences d'intérêts de chacun des pays participants parce que, au lieu d'être au sein de ces institutions unis et intégrés et d'avoir ainsi des intérêts communs, ces pays ont toujours tendance à vouloir défendre des prérogatives ou des intérêts personnels.

Oui, soyons de notre siècle et comprenons enfin rapidement la nécessité et le devoir absolu devant lesquels nous nous trouvons de dépasser sur le plan européen le stade actuel de la collaboration et de la solidarité qui maintient les égoïsmes et favorise les oppositions, pour parvenir au stade de l'intégration, à la création d'une Europe organisée et architecturée économiquement et politiquement, d'une Europe soudée, intégrée, fédérée, dotée d'un statut, d'un gouvernement supranational et d'assemblées délibérantes élues au suffrage universel.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'y a dans ce souhait rien d'anormal, rien d'utopiste. De même que la France, synthèse harmonieuse de nombre de provinces qui se sont longtemps opposées et entre-déchirées, forme maintenant un ensemble homogène doté d'un pouvoir central, dans le respect de ses traditions locales et folkloriques, de même l'Europe, la vraie Europe, devra résulter et naître de l'unification, de l'intégration politique dans la survivance des us et coutumes des peuples qui la constitueront.

Certains s'étonneront peut-être de mon intervention, la jugeant inutile. La presse ne titrait-elle pas hier : « Un pas important vers l'unité politique de l'Europe a été réalisé » ?

J'ai lu avec intérêt le communiqué officiel publié par les Six à l'issue de la rencontre du 18 juillet à Bad-Godesberg. Il tend, en fait, uniquement à concrétiser certaines idées lancées voici plus d'un an et à préciser les conditions d'une « coopération politique européenne » qui apparaît de première urgence pour, indique le communiqué « faire face aux dangers qui menacent l'existence de tout le monde libre ».

Qu'en a-t-il été plus rapidement pris conscience de ce danger connu et subi depuis de si nombreuses années ?

Bien des évolutions dont nous sommes les témoins et les victimes ne se seraient pas manifestées si, depuis des années, avait été mieux prise en considération et réalisée cette force indiscutable que peut et doit représenter pour l'équilibre mondial une Europe intégrée. Le drame que vit la France en Algérie, celui tout récent qu'elle voit débiter à Bizerte, le drame qu'elle redoute à juste titre l'Allemagne de l'Ouest à Berlin, ce drame, qui est en fait aussi celui de la France parce qu'il est celui de tous les pays libres, nous le savons, nous le constatons, ce ne sont que des manifestations épisodiques, des manifestations relais, des épiphénomènes d'une seule et même maladie qui menace le monde entier et le mène à l'asservissement : le communisme.

Contre ce mal dont il est impossible de ne pas discerner les symptômes, dont il est impossible de ne pas diagnostiquer

l'origine, il est grand temps d'agir, non seulement par l'association d'efforts, mais essentiellement par l'unification de l'effort.

Soyons de notre siècle et, à ce titre, œuvrons de tout notre cœur, de toute notre intelligence, de toutes nos forces en faveur d'une action efficace tendant à jeter les bases solides d'une Europe réelle, vivante, unie.

La seule base solide, ferme, de cette Europe, nous le savons, résultera de l'union confiante et féconde de la France et de l'Allemagne. Les ponts sont jetés, le climat favorable est créé. Ne perdons plus notre temps en discussions stériles; prenons conscience des possibilités des réactions psychologiques et sentimentales de nos partenaires, que nous n'avons pas le droit de décevoir; sachons vite, sur cette fondation, édifier l'Europe politique intégrée des Six, certains que le climat et le courant créés entraîneront les autres nations de l'Europe.

Soyons de notre siècle! Ayons la clairvoyance et le courage de penser l'Europe intégrée, comprenons qu'il n'est plus suffisant à l'heure actuelle de nous contenter d'une politique des alliances telle qu'elle a été menée pendant les siècles passés et dont nous avons souvent cruellement ressenti les échecs. Comprendons que l'addition des intérêts ne mène pas à l'uniformité des intérêts et à l'efficacité de leur défense.

Je regrette, personnellement, l'attachement du Gouvernement à cette thèse de l'Europe des patries, des États. Dans une intervention qu'il faisait à cette tribune, le 15 juin, M. le Premier ministre nous disait: « Le Gouvernement entend persévérer dans la voie de la solidarité politique »; il précisait bien son intention de ne pas modifier l'orientation de notre politique étrangère.

Cependant, je le répète et j'en suis convaincu, cette formule n'est plus adaptée à l'heure actuelle et le temps presse.

Certes, je veux bien en convenir, un système d'association étroite, de juxtaposition, de consultations politiques fréquentes, ne peut constituer un obstacle majeur à la réalisation ultérieure de l'intégration européenne. Mais je redoute que l'inefficacité de ce système, les complications qu'il engendrera, ne finissent par faire perdre confiance et espoir aux Européens sincères, n'amènent leurs convictions et permettent la renaissance ou le triomphe des ennemis de l'Europe, les hypernationalistes et les communistes.

Monsieur le ministre, prenons conscience de la psychologie de nos populations. Les aînés ont réfléchi, les couches jeunes sont séduites à juste titre par l'idéal européen, par tout ce que peut apporter, dans la paix et la liberté, dans l'expansion économique, dans le calme social, la concrétisation de cet idéal.

Permettez-moi de vous demander à nouveau — pour la troisième fois, je crois — l'opinion du Gouvernement au regard du projet de traité présenté en 1959 par le congrès du peuple européen, projet approuvé déjà par des centaines de milliers d'électeurs européens et tendant à convoquer une assemblée constituante européenne dont les conclusions feraient l'objet d'un référendum populaire dans les pays de la Communauté européenne.

Permettez-moi avant de conclure, d'estimer — à juste titre, je le crois — que si l'Europe politique intégrée avait été réalisée plus tôt, nous n'aurions probablement pas connu l'évolution dramatique du conflit algérien, l'écllosion des revendications tunisiennes, l'orientation incertaine et mouvante de l'Afrique, les prétentions abusives de l'Est.

Nous aurions pu réaliser un véritable renforcement de la politique des peuples libres et assurer une réelle défense de l'Europe contre son ennemi qui la tenaille, en ce moment, de Bizerte à Berlin.

C'est sans passion, mais avec conviction et foi que je vous supplie d'orienter vite, très vite, la politique étrangère de la France, hors de ses routines, vers la constitution de cette Europe intégrée, seul bastion solide contre l'emprise et les ambitions des machinations soviétiques.

Grâce à elle, nous pourrions, avec nos partenaires, maintenir et développer notre niveau économique et social dans la paix et la liberté, assurer notre rayonnement moral, culturel et technique dans le monde, participer enfin efficacement, par nos moyens matériels et moraux, au soutien et à l'évolution des pays sous-développés.

Soyons de notre siècle! Épousons notre siècle! Tel était le vœu du général de Gaulle. Nous n'en sommes, monsieur le ministre, qu'à l'époque des fiançailles. Certes, c'est une période qui est généralement considérée comme agréable et heureuse.

Je souhaite que le Gouvernement français ne fasse pas du sentiment, qu'il ne fasse pas durer trop longtemps cette période des fiançailles et que, très vite, nous pressions le temps des épousailles. (Applaudissements à droite et au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Blin. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Maurice Blin. Mesdames, messieurs, le présent débat se situe au lendemain d'une rencontre internationale, à Bonn, dont l'importance pour l'avenir de l'Europe n'a pas besoin d'être soulignée.

D'autre part, nous apprenions ce matin que la tache de violence qui ensanglante l'Afrique du Nord s'y était tragiquement au-delà de l'Algérie. Dans le même temps, le communisme formule à l'égard de la liberté de l'Europe une menace qui n'a jamais été ni plus ferme ni plus précise.

Ces circonstances confèrent au débat de ce soir une opportunité mais aussi une gravité exceptionnelles. L'orage qui gronde sur Berlin fait sentir à tous les peuples d'Europe qu'une inéluctable communauté de destin les lie, que leurs libertés, leurs intérêts vitaux sont confondus, que leur défense est une. Ces évidences sont simples. C'est à leur lumière qu'il faut juger une politique.

Quelle a été celle de la France? Nous sommes de ceux qui n'ont cessé de suivre, depuis trois années, avec des alternatives d'espoir et de crainte, la marche de l'Europe occidentale vers son indispensable unité. A plusieurs reprises, monsieur le ministre, nous avons ressenti et redouté les effets d'une certaine tiédeur de la part des responsables de notre diplomatie à l'égard de la nécessaire unification des régimes militaire, politique, économique qui la partagent encore. Nous regrettons qu'il ait fallu attendre les jours difficiles où nous sommes pour qu'ils semblent convaincus de l'urgence non pas seulement d'une entente étroite, d'une coopération suivie entre les gouvernements des six pays, mais d'une unité profonde de leurs peuples.

Après de cet impératif premier, seule réponse au défi qui vient de l'Est, de quel poids dérisoire pèsent aujourd'hui les réticences des uns et les atermoiements des autres! En regard, nous savons gré au chef de l'Etat et à vous-même, monsieur le ministre, d'avoir fait preuve de la plus grande fermeté dans l'affaire de Berlin depuis qu'elle a été posée ou, pour mieux dire, imposée à l'Europe par la Russie soviétique.

Un accord entre les alliés de 1945 règle le statut de Berlin-Ouest. Il a réussi à sauver la liberté de plus de deux millions de ses habitants. Vous le disiez tout à l'heure, permettez-moi de le répéter après vous: est-ce notre faute si la liberté est contagieuse et attire à elle chaque mois, depuis des années, des milliers d'hommes?

Le scandale n'est pas, comme d'aucuns voudraient nous le faire croire, que Berlin soit restée libre; il est dans Prague, dans Varsovie, dans Bucarest asservies. (Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.)

Certains — et ce sont quelquefois les mêmes — disent encore que la montée des périls est telle que l'Occident n'a pas le droit de ne pas épuiser toutes les chances de la négociation. Mais comment ne pas voir que ces chances sont suspendues à une seule et fort simple question?

De quel prix l'U. R. S. S. est-elle prête à payer une modification quelconque du statut de Berlin-Ouest?

A vrai dire, l'Occident n'en réclame qu'un: ville libre ou dite telle, forces de l'O. N. U. relayant les troupes alliées, que importe, si la liberté des Berlinoises est garantie aussi sûrement demain qu'elle l'est aujourd'hui!

Or, sous le jeu des arguties juridiques, des pseudo-traités de planète à satellite, c'est exactement cette liberté que l'U. R. S. S. veut éteindre, car elle ne cesse de lui faire injure.

Quant à l'hypothèse d'une neutralisation de Berlin, prélude à celle de l'Allemagne, de deux choses l'une: ou il s'agit d'un état définitif sérieusement voulu par les deux parties, elle implique alors le retrait réciproque de leurs troupes des territoires qu'elles occupent à l'intérieur des frontières de l'Allemagne de 1939 — mais y consentir, pour l'U. R. S. S., c'est déclencher ce processus qui entraînerait la dislocation de son glacis européen — ou il s'agit, au contraire, d'un retrait unilatéral de l'Occident; mais la neutralisation, alors, n'est pas un état, c'est une étape, et l'on voit trop vers quelle fin.

Dans ces conditions, tout interdit qu'à Berlin la négociation soit, pour l'instant, ce qu'on l'a toujours définie: un accord discuté et recherché par deux partenaires. Elle ne peut être qu'une manière originale, pour chacun, de faire de l'autre sa dupe. Elle renvoie à son point de départ. Au vrai, l'obstacle suffisant auquel elle se heurte tient en une phrase: On ne négocie pas la liberté.

Mais cette fermeté, monsieur le ministre, dont le Gouvernement et vous-même ont eu le mérite, leur crée aussi des devoirs. Elle n'est rien été, en effet, sans l'appui que vous ont apporté nos partenaires occidentaux, y compris l'Angleterre, maîtresse en compromis, y compris les États-Unis, sur qui repose depuis quinze ans la protection militaire du monde libre. La position

française n'a pris sa force qu'au jour où l'unanimité de l'Europe s'est faite sur elle, ce qui confirme le rôle considérable que notre pays, conformément à certains vœux, continue de jouer dans le destin du continent, ce qui infirme toute prétention de quiconque, fût-ce la France, voudrait l'incarner seule.

Pourquoi vous le cacher, monsieur le ministre, telle nous a semblé cependant parfois sa vaine ambition.

Au chemin difficile de l'unité européenne, on a pu craindre que vous préféreriez la voie plate de la simple coopération, de l'entente cordiale entre les gouvernements. A nos yeux, il ne pouvait, il ne peut encore s'agir là que d'une impasse. On ne remonte pas impunément le cours de l'histoire. A ce jeu on s'épuise et on piétine. C'est de fait souvent l'impression que nous a donnée votre politique européenne dans un monde en plein devenir, nous y pressentions comme une fixité de mort.

Mais voici un fait nouveau. Ce qu'une dynamique interne n'avait pu jusqu'ici vous arracher, la dynamique à son tour contagieuse de l'adversaire, vient de l'emporter hier à Bonn. Saluons avec vous et sans réticence le dégel de l'Europe.

Le principe d'une consultation régulière de ses gouvernements en vue de l'élaboration d'une politique étrangère commune a été reconnu. Ainsi sera complétée, sur un point en effet essentiel, l'œuvre entreprise depuis dix ans et qui a porté d'abord sur son unification économique.

Ainsi est implicitement reconnu le primat politique dans la construction de l'Europe.

Mais l'insistance de la France sur ce point comporte une leçon. On ne peut réclamer l'harmonisation en matière de politique étrangère sans reconnaître, monsieur le ministre, qu'il existe un intérêt supérieur de l'Europe considérée comme un tout et que cet intérêt doit s'imposer aux nations qui la composent.

Et comment s'imposerait-il s'il ne commençait par s'incarner ?

La France ne peut que favoriser l'action et soutenir l'autorité des organismes créés depuis dix ans à cet effet, quitte à en réclamer la révision, voire la fusion qui les rendront capables de mieux affronter les problèmes nouveaux surgis entre-temps.

De quoi, en effet, serait faite l'unité de l'Europe, sinon des renoncements de souveraineté que chacun librement lui consentira ?

Ce principe, monsieur le ministre, est-il désormais pleinement accepté par votre diplomatie ? Nous aimerions que vous nous en donniez l'assurance. Alors l'avenir ne verra plus se répéter ces incidents qui, dans un proche passé, ont pu faire douter de la bonne volonté de la France.

Pourquoi — pour prendre un exemple parmi quelques autres — a-t-il fallu que, depuis plus de deux ans, on attende la mise en place de cette université européenne, dont le statut a été enfermé une fois encore, ce 18 juillet, dans une définition qui est aussi à l'Europe une manière de défi tout court ; être nationale — c'est-à-dire le contraire de ce qu'elle doit être — ou ne pas être du tout, axiome contre lequel s'inscrivent en faux quelques-uns des plus beaux siècles de la culture occidentale ?

Ainsi, le nationalisme exerce-t-il encore ses ravages où on l'attendait le moins : celui de l'esprit.

Dante ou Napoléon, voilà le choix !

Au nom de l'Europe et pour l'honneur de l'intelligence, le nôtre est fait.

Pourquoi encore cette véhémence avec laquelle les représentants de la France au sein du conseil de l'Euratom se sont opposés, seuls, au projet de financement des installations nucléaires européennes ?

Sans doute eût-il mieux valu que les brevets, que le matériel en litige fussent d'origine européenne ; mais encore faudrait-il, pour se donner le droit de le réclamer à ses partenaires, que la France ait, au sein de l'Euratom, considéré le capital scientifique qu'elle a accumulé comme un bien commun européen et non d'abord comme un prétexte à revendication nationale, en particulier à l'égard de ses alliés anglo-saxons.

Or vous savez bien, monsieur le ministre, que tel n'a pas toujours été le cas. Le Gouvernement français va donc multiplier les contacts avec les autres gouvernements de l'Europe occidentale. De ce bien ne peut sortir aucun mal. Nous souhaitons davantage ; qu'elle reconnaisse et fasse reconnaître en fait l'autorité de droit des communautés européennes. Mais ce n'est pas encore suffisant. Rien ne sert de renforcer et d'ajourdir le sommet si la base de l'édifice ne l'est pas autant.

Il convient donc de porter une attention particulière à l'avant-dernier paragraphe du communiqué publié à Bonn par les six chefs d'Etat et de gouvernement. Il est décidé, je cite, de faire mettre à l'étude les divers points de la résolution de l'assemblée parlementaire européenne du 29 juin 1961 relative à la coopération politique entre les Etats membres de la Communauté européenne.

C'est la première fois, mes chers collègues, qu'est faite une recommandation touchant une initiative qui tient à cœur à un certain nombre de membres de cette Assemblée.

Tant que le suffrage n'aura pas consacré le sentiment que l'immense majorité des 172 millions d'habitants de l'Europe de l'Ouest a d'appartenir pour jamais, pour le meilleur et pour le pire, à la même histoire et de vivre la même aventure, tant qu'une assemblée élue ne tiendra pas sous son contrôle l'activité des divers exécutifs européens, il manquera à notre grande révolution ce supplément d'âme qui emporte tout et fonde un monde nouveau. Il est très heureux que le Gouvernement français le reconnaisse enfin et en fasse, lui aussi, son affaire.

Le temps nous est compté. Il nous est compté par l'éventualité prochaine et souhaitable de l'association et, peut-être, de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Ainsi, celle-ci s'apprête à renoncer à une double tradition que son histoire a édifiée en dogme : favoriser en Europe l'équilibre des pouvoirs, c'est-à-dire, en termes moins diplomatiques, ne rien faire pour apaiser les rivalités nationales, d'une part, se maintenir hors de la mêlée, d'autre part.

Nous mesurons tout le prix de cette conversion, mais nous ne sous-estimons pas, pour autant, les effets redoutables qu'aurait, à coup sûr, le puissant dissolvant britannique, au cas où les liens économiques et politiques qui unissent nos six pays ne seraient pas solidement affermis.

Il ne faut pas que le libre échange, qui n'a pu séduire le Marché commun du dehors, le corrompe du dedans. Le rayonnement de ce dernier a été l'effet direct et la récompense de sa cohésion. L'évolution de la Grande-Bretagne, depuis un an, en témoigne.

Mais, sans doute, vos soucis et les nôtres, monsieur le ministre, sont-ils, ce soir, à plus court terme.

La menace que la Russie soviétique exerce sur Berlin est celle de la force brutale. Est-ce sous son effet que nos partenaires ne s'opposent plus à la proposition de la France de débattre entre Européens du continent de leur propre défense ?

En tout cas, c'est un fait et ce fait est important.

Les vives réticences de certains d'entre eux s'expliquaient par la crainte que la France n'entraîne le continent sur la voie de l'isolationnisme militaire. Comment l'Europe pourrait-elle prétendre assurer seule sa défense, étant donné et l'exiguïté, c'est-à-dire la vulnérabilité de son territoire, et l'écrasante supériorité des armes conventionnelles et nucléaires de l'adversaire ?

Vouloir isoler, ne serait-ce qu'en esprit, le sort de l'Europe de celui de la communauté Atlantique, n'est-ce pas ignorer que la protection du vieux monde est, depuis quinze ans, suspendue avant tout au seul équilibre que réalisent par-dessus sa tête l'Amérique qui la défend et la Russie qui la convoite ? Comment ne pas leur donner raison ?

Il faut croire, monsieur le ministre, que ces craintes sont apaisées. Le Gouvernement français semble avoir convaincu ses partenaires de la situation stratégique originale de l'Europe occidentale. Cette conviction, nous faisons mieux que la partager, nous l'avons professée parmi les premiers, il y a plusieurs années. Mais toutes ses conséquences ont-elles été tirées ?

J'en aperçois au moins une, monsieur le ministre : la révision complète de certains principes de défense militaire proclamés hier encore par la France de façon très officielle et, de l'avis de beaucoup, très malencontreuse.

A quoi tient, en vérité, l'originalité stratégique du continent ? A deux traits : l'extrême difficulté pour lui de recourir, même et surtout à Berlin, à l'arme nucléaire face à un adversaire qui, conscient des obstacles psychologiques et politiques qui s'opposent à son emploi, compte sur la seule pression de l'arme conventionnelle pour parvenir à ses fins ; l'impossibilité de faire la distinction, sur le plan technique et stratégique, entre les défenses des six pays européens.

Sur un territoire qu'un avion supersonique met une heure à traverser, peut-on voir sans inquiétude, mes chers collègues, près de cinq armées juxtaposées ?

Les conditions particulières de la défense européenne nous font une double obligation : ne pas sacrifier les formes traditionnelles de l'armement au mirage lointain d'un deterrent purement atomique ; comprendre que le cadre national est dépassé dans le domaine militaire comme en bien d'autres.

Ainsi est-on amené, sous le double poids de la logique et des faits, à considérer la défense de l'Europe comme une entreprise communautaire.

C'est cette logique même qui inspira, voilà sept ans, le grand dessein de la Communauté européenne de défense. Si certains de ceux qu'elle contraignait enfin s'y étaient rendus plus tôt, l'Europe y eût gagné une force militaire digne de son nombre, de son génie et des immenses richesses qu'elle doit défendre,

et qui oserait nier que le problème de son salut ne se poserait pas aujourd'hui en de tout autres termes ? (*Applaudissements au centre gauche.*)

Travailler à l'intégration de l'Europe, gagner pour le monde de la liberté la course à l'unité et à la cohésion, ce serait déjà beaucoup, monsieur le ministre, et cependant ce n'est pas tout.

L'Europe n'est elle-même depuis toujours et demain sans doute encore qu'en rayonnant au-delà d'elle-même.

Or, il est un continent qu'une actualité brûlante met aujourd'hui dans tous les esprits, que la culture et la technique européennes ont pénétré en profondeur, c'est l'Afrique. Ce continent est l'objet d'une menace dangereuse qui vise à le convaincre que les voies de l'avenir ne passent ni par Paris, ni par Rome, mais par Moscou, Pékin ou le Caire.

Elle voudrait le dresser tout particulièrement contre la France qui ne se présente plus en protectrice, mais en amie.

Tentée, une part de l'Afrique hésite.

C'est à ce moment capital de son choix que celui qui a pourtant mené à bien, quand il le fallait, l'émancipation nécessaire de nos anciennes colonies, semble renier la générosité politique dont la France recueille les fruits au Sud du Sahara et emprunte un langage comptable et d'intérêt qui jure avec ses propos d'hier.

Certes, l'héritage d'un continent mal peuplé et sous-équipé est lourd à porter, mais, puisque la présence de la France en Afrique et les sûres amitiés qu'elle y a suscitées constituent un capital dont l'Europe tout entière tire profit, il n'est qu'un seul moyen pour nous d'alléger nos charges sans détruire l'équilibre encore douteux du continent noir, c'est de demander à l'Europe de les partager avec nous. N'est-ce pas, d'ailleurs, l'esprit même du titre IV introduit avec insistance par la France dans le traité de Rome ? L'évidente prospérité économique de l'Europe, l'intérêt que lui témoignaient tout récemment encore à Strasbourg et à Paris ses représentants africains font le moment opportun et la tâche relativement facile.

Mais, sans doute, cette entreprise exige-t-elle que l'Europe consente à substituer à la concurrence et à l'aide bilatérale un commencement d'organisation de ses investissements outre-Méditerranée, sinon elle exportera son anarchie avec ses capitaux.

Or, l'unité est aussi — et peut-être davantage encore — nécessaire à l'Afrique que l'argent.

Nous le voyons aujourd'hui, hélas ! à Bizerte. Une épreuve lamentable y oppose la France à une nation dont elle pouvait penser, par son comportement passé, avoir mérité la confiance. Notre présence militaire sur le territoire d'une Tunisie devenue indépendante reste, aujourd'hui comme hier, soumise à deux conditions indissociables. D'une part, sans doute, le libre consentement de la Tunisie, mais, de l'autre, et ceci n'est pas moins important, les impératifs stratégiques de la défense du monde occidental.

Dans la mesure où la Tunisie n'a cessé de proclamer son appartenance à ce monde qui est aussi celui de la France, où trouver les raisons qu'elle peut avoir, et si pressantes, de nous en éloigner ?

La situation de Bizerte attend depuis longtemps déjà d'être régularisée. Mais, même si la négociation à son sujet a trop tardé, est-il de bonne méthode et de bonne diplomatie tout court de prétendre la hâter par les mesures d'intimidation, puis d'agression, dont nos troupes sont l'objet là-bas ?

La violence appelle la violence. Les immenses dégâts politiques et psychologiques qu'elle risque de causer demandent que soit, par tous les moyens et dès que possible, interrompu son cours. Ce cours serait fatal aux deux nations.

Voilà, monsieur le ministre, les grandes voies qui s'offrent à notre diplomatie ; voilà les écarts qu'il lui faut éviter. Ces voies sont nouvelles en ce que, sans négliger les qualités de prudence et de patience qui sont, en effet, de tradition, elles requièrent avant tout une conviction indéfectible dans la nécessaire unité de l'Europe et dans sa non moins nécessaire association avec l'Afrique. Egaler cette conviction, votre conviction, à celle de nous détruire qu'étaie jusqu'à l'insolence notre adversaire, tel est votre premier devoir. Un regard attentif sur les dix dernières années de l'histoire du monde peut sembler lui donner raison. Moritons-lui qu'il est d'autres révolutions que celles où le sang coule et dont vit la tyrannie. Monsieur le ministre, il se fait tard. Croyez-moi : il est grand temps de lui ouvrir les yeux. (*Applaudissements au centre gauche et sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lefèvre d'Ormesson. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Olivier Lefèvre d'Ormesson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, c'est de Berlin mais d'Alger aussi que je souhaite vous entretenir, car tous les problèmes sont liés.

A l'heure où les périls nous assaillent de toutes parts, la fermeté et la dignité des réponses des chefs d'Etat alliés aux nouvelles exigences soviétiques, la réunion des gouvernements des six pays du Marché commun qui vient de se tenir à Bonn, leur décision de se rencontrer à Paris et, le 1<sup>er</sup> août, avec le gouvernement du Royaume-Uni dans le cadre de l'U. E. O., sont des faits réconfortants ainsi qu'un motif d'espérance.

Les Français s'en réjouissent et souhaitent qu'ils aboutissent non seulement à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun mais, par-dessus tout, à une véritable coopération politique entre les pays de l'Europe occidentale.

L'adoption des propositions françaises relatives à l'institution d'organes consultatifs réguliers doit permettre de définir une politique commune, de fixer ses objectifs et d'assurer les moyens indispensables à sa réussite, comme à sa défense.

La création de cette institution est de la plus haute importance pour la construction des Etats unis d'Europe et la cause de la paix.

Si, depuis douze ans, le monde libre n'a pas cessé de reculer, c'est précisément parce qu'il s'est montré incapable de présenter un front solide contre le seul danger qui menace la paix : le communisme totalitaire.

On retrouve sa marque dans toutes les crises et toutes les guerres. C'est la faiblesse de notre entente qui fait, hélas ! la force de l'adversaire. Une bonne entente entre les Alliés vaudrait à elle seule une bonne stratégie. Lorsque les uns ou les autres nous disent : négociez à Berlin, négociez avec le F.L.N., reconnaissez le gouvernement de Pankov, reconnaissez le G. P. R. A. comme le gouvernement provisoire de l'Algérie, admettez que le fait devienne le droit, à ce prix la paix sera sauvée et la coexistence pacifique rendue possible, c'est, à mes yeux, plus qu'une erreur, c'est une faute.

Si les impérialistes communistes nous menacent à Berlin, nous combattons en Algérie, ébranlent l'Amérique latine entière depuis Cuba, submergent le Laos, est-ce en cédant chaque fois à leurs nouvelles prétentions que nous en préviendrons d'autres ?

Croire qu'on peut dissocier les effets de ces crises, si différentes qu'en soient les causes, risque de nous être fatal.

Chaque fois que nous leur avons cédé ou abandonné un territoire, l'indépendance, le droit et la liberté ont-ils régné pour autant ?

L'immense douleur de notre temps, tous le savent ici, ce sont les insurrections nationales et populaires, déterminées à leur origine par le sentiment et par l'instinct.

Mais, dans les faits, elles sont minutieusement encouragées puis alimentées par les chefs de l'impérialisme communiste, qui ravissent la victoire à leur seul profit.

Les masses qui participent à ces guerres d'indépendance sont finalement réduites à la servitude de même que sont réprimées avec la plus extrême brutalité toutes velléités de libération.

Qui oserait, aujourd'hui, demander aux Allemands de l'Est, aux Hongrois, aux Polonais, aux Tchécoslovaques ce qu'il est advenu de leur volonté d'arracher ou de conserver leur liberté ?

Qu'attendons-nous, en revanche, pour réunir les hommes et les moyens nécessaires, galvaniser les imaginations et les énergies afin de dénoncer les chefs de cet impérialisme — une poignée de meneurs ambitieux — comme le seul obstacle à une bonne entente entre tous les hommes, le seul empêchement à une amélioration générale des conditions économiques et sociales du monde, le seul danger que court la paix ?

De l'autre côté du rideau de fer, des millions d'hommes, nos plus sûrs alliés, n'aspirent qu'à la liberté.

Si les Alliés disposaient de divisions aéroportées composées en partie de patriotes originaires des pays de l'Est et susceptibles d'être parachutés à n'importe quel moment dans les pays occupés par les Soviétiques avec les moyens d'y armer des partisans, jamais les Soviétiques n'oseraient ouvrir les hostilités contre l'Europe occidentale.

De même, au moment où la prolongation de la guerre d'Algérie, l'aggravation de l'insécurité qui règne dans ce pays depuis la trêve unilatérale, le désespoir des Français de souche ou de cœur, les rivalités que suscite aux frontières cet état de choses, risquent d'entraîner l'Afrique du Nord entière vers le chaos, puis vers le communisme, il apparaît évident que les Etats-Unis, l'Angleterre et la France pourraient mettre un terme à ce drame par la conclusion d'un pacte pacifique et militaire propre à cette région, puisque certains pays de l'O. T. A. N. se refusent formellement à étendre les lignes de défense de l'alliance aux territoires africains, et en ne consentant, notamment, des crédits au Maroc et à la Tunisie qu'après un accord commun.

Il me faut à ce propos, monsieur le ministre, vous exprimer l'importance primordiale que mes amis et moi-même attachons au maintien de notre présence et de notre flotte à Bizerte.

Mers-el-Kébir et Bizerte sont, au Sud, les deux marches de l'Europe. Elles couvrent nos lignes de communication vers l'Afrique et protègent nos rivages ainsi que l'ensemble des territoires africains d'expression française.

Nous y sommes, nous y resterons, quelle que soit la gravité des incidents qui se déroulent en ce moment même à Bizerte, comme nous sommes et resterons à Berlin.

Seize ans seulement après la plus grande guerre mondiale, la gucrre et la paix sont à nouveau en jeu à Berlin.

Or les Alliés occupent cette ville non seulement en vertu des protocoles conclus avec les Sovièts mais aussi en échange de vastes territoires qu'ils avaient conquis pendant la guerre et qu'ils ont accepté d'évacuer avant d'entrer dans ses ruines.

Telle est la situation à Berlin que, s'il peut paraître inconcevable de vouloir se battre pour l'ancienne capitale de la Prusse, le renoncement aux droits qu'y détiennent les Alliés conduirait plus fatalement à la guerre et à la servitude que la défense de ces mêmes droits.

L'expérience prouve, hélas ! que les seules guerres que l'on puisse écarter sont celles qui ne sont pas dans la logique d'une situation.

Aujourd'hui, la menace est si proche, le bruit des armes si fort à l'Est de Berlin, le monde libre déjà si diminué, qu'à mes yeux, le problème des nouvelles prétentions soviétiques se résume, monsieur le ministre, dans cette question : les Alliés sont-ils prêts à employer, s'il est besoin, les armes nucléaires pour défendre leurs droits et leur présence à Berlin ? Sont-ils décidés à signifier à M. Khrouttchev qu'ils n'accepteront jamais un nouveau Munich ?

J'approuve sans réserve la fermeté du chef de l'Etat au sujet de Berlin.

La position de la France est claire, droite et forte.

En effet, un traité unilatéral entre Moscou et Pankow annulerait les accords conclus entre les Sovièts et les Alliés. Il les autoriserait, par contre-coup, à doter les troupes de l'Allemagne fédérale d'armes nucléaires.

Si j'ai défendu à la tribune la création d'une force de frappe nationale, c'est précisément parce que le protocole III des accords de Paris stipule l'interdiction faite aux Allemands de fabriquer, de recevoir des bombes atomiques ou de participer à leur fabrication.

Transgresser cette règle, c'était donner aux Sovièts la seule raison valable de dénoncer les accords et les protocoles qu'ils avaient souscrits avec les Alliés.

Dès lors, il devenait indispensable, pour que la France dispose de la bombe atomique et poursuive l'étude et la fabrication des armes nucléaires, qu'elle ait les moyens de la faire elle-même puisque la loi Mac Mahon n'autorisait pas le Gouvernement des Etats-Unis à nous céder des armes nucléaires avec leurs ogives.

Les Sovièts risquent donc d'arriver à cette absurdité qu'au lieu de maintenir les accords conclus avec les Alliés, interdisant l'équipement en armes nucléaires des forces allemandes à l'Est comme à l'Ouest, et d'en contrôler la stricte application, ils créeraient eux-mêmes une situation qui justifierait cet armement.

Rien ne s'opposerait notamment plus à ce que la France et l'Allemagne entreprenne alors en commun l'étude et la production de ces engins.

Mais, dans l'hypothèse où les Alliés renonceraient à se maintenir à Berlin et à y garder la libre disposition de leurs communications, l'Allemagne fédérale, sous la conduite d'autres chefs, ne serait-elle pas entraînée à renverser ses alliances pour reconquérir son unité même au prix de sa liberté, tant est fort au cœur de ces hommes l'amour du sol natal ?

Tel est le dilemme qui hante beaucoup d'entre nous, car ce renversement politique entraînerait la ruine du Marché commun et de l'Europe occidentale entière.

La défense de la dernière plate-forme d'Europe serait si précaire que la lassitude de l'opinion intérieure et la pression du bloc communiste à l'extérieur pourraient rapidement conduire à l'ultime abandon.

N'est-ce pas là, monsieur le ministre, le véritable fond du drame que se joue à Berlin ?

Mais il est perceptible que l'attitude des Sovièts n'est pas seulement dictée par leur volonté de consacrer la séparation du territoire allemand et de marquer les frontières de l'empire mais aussi par des impératifs économiques et sociaux.

L'un des plus certains d'entre eux est celui de l'exode des réfugiés parce qu'il perturbe leur économie, diminue leur potentiel de production et prouve au monde, malgré toute leur propagande, la réalité des choses.

Le préjudice est sérieux pour l'économie soviétique car ces hommes ne peuvent être remplacés par d'autres hommes.

Il n'est cependant ni humainement, ni moralement possible que les Alliés renoncent à monter la garde au dernier carrefour de l'Europe, qui s'ouvre sur les deux mondes.

Il est impensable qu'ils abandonnent ses habitants à l'oppression.

Les conversations entre les Alliés et les Sovièts ne peuvent donc porter, à mes yeux, que sur les problèmes qui se rattachent à la sécurité collective des quatre nations qui occupent de droit l'Allemagne ainsi qu'aux rapports économiques de l'Allemagne de l'Est avec celle de l'Ouest.

S'il en était ainsi, ces discussions aboutiraient vraisemblablement à une véritable conférence sur le contrôle des armes nucléaires et la nécessité de mettre fin à la course aux armements.

Reste l'avenir de l'Allemagne.

Votre gouvernement, monsieur le ministre, soutient que c'est à l'autodétermination, c'est-à-dire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que va sa préférence.

Telle qu'elle a été définie le 16 septembre 1959, elle nous apparaissait alors comme une politique réaliste, humaine, inattaquable, mais il a été dit depuis tant de choses contradictoires que le désarroi s'est emparé de nos esprits.

Ainsi, ce qui apparaît au gouvernement de la République française comme une solution compatible avec la raison et la dignité des habitants de ce pays ne l'a pas été pour l'Algérie, alors que c'est précisément le drame algérien qui l'a fait naître et lui a donné sa vigueur.

Je m'explique.

Si demain les communistes consentaient à faire de cette règle la leur, se réservant seuls sur le territoire de l'Allemagne de l'Est le droit d'assurer la police et la protection des opérations de vote mais acceptant que le choix porte sur les trois solutions possibles : l'intégration de l'Allemagne de l'Est avec celle de l'Ouest, l'association ou l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest avec celle de l'Est et, d'autre part, que des isolements soient dressés dans les sections de vote, que des journalistes du monde entier ainsi que des observateurs accrédités par les quatre puissances occupantes observent librement le déroulement du scrutin, quel est celui d'entre nous qui douterait du triomphe de l'Ouest ? (*Applaudissements à droite.*)

Mais ce qui vous apparaît souhaitable pour l'Allemagne ne l'a pas été pour l'Algérie.

Pourquoi, après Melun et Evian, Luqrin ?

Pourquoi sont-ils divisés ceux qui vivent là-bas ou ici et qui appartiennent à la même patrie ?

Pourquoi ce déchirement a-t-il atteint l'armée ?

La montée et l'ampleur des périls imposent plus que jamais l'union et la fraternité entre tous les Français.

Le chef de l'Etat, le gouvernement de la République — vous plus particulièrement, monsieur le ministre — viennent de remporter un succès diplomatique incontestable. Vous êtes dans la bonne voie. Je vous en rends hommage.

Reste l'avenir de la présence française en Afrique, des relations de l'Europe et de l'Afrique, de l'Algérie enfin.

Que renaisse sur cette terre déchirée un motif d'espérance, grâce à la volonté de la France de ne plus y tolérer le plus lamentable des désordres, d'offrir elle-même et seule sous le regard du monde entier mais sous la protection de son armée et de son drapeau, le choix de leur destin aux populations d'Algérie, alors, ayant réglé ce problème dans l'honneur et la dignité, la France qui a pris les armes à Berlin comme à Alger pour la liberté de tous pourra entraîner l'Europe vers son unité. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mirguet. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Paul Mirguet.** Monsieur le ministre, le 1<sup>er</sup> juin dernier, c'est-à-dire avant la constatation de l'échec de la première conférence d'Evian, je vous avais posé une question orale avec débat pour vous demander si le Gouvernement avait enfin décidé d'exiger : premièrement, de nos Alliés, un appui total et sans réserve de notre politique libérale en Algérie, définie depuis deux ans au nom de la France par le président de la République ; deuxièmement, de l'O. N. U. la condamnation des pays qui nous font la guerre par personnes interposées en entretenant des groupes armés de tueurs non seulement en Algérie mais aussi, hélas ! en métropole.

C'est intentionnellement que j'ai demandé au ministre des affaires étrangères d'intervenir pour hâter le règlement du problème algérien et pour arrêter l'agitation, car j'ai la conviction que votre action, monsieur le ministre, peut être aussi efficace, voire plus décisive, que celle de vos collègues des forces armées et des affaires algériennes.

En effet, quelles sont les causes de la prolongation de ce douloureux conflit ?

L'indépendance constitue en principe l'unique but des combats imposés par la rébellion. Or, depuis deux ans, la France, qui l'a

solemnellement déclaré, accepte d'accorder l'indépendance si les Algériens en manifestent le désir à la suite d'une consultation dont la loyauté sera garantie.

Par conséquent, si, malgré nos propositions libérales, les combats continuent, c'est parce que certains pays ont un intérêt stratégique, politique, économique et militaire à entretenir le conflit en invoquant une solidarité idéologique ou raciale.

Je m'excuse d'enfoncer le même clou en me répétant à nouveau à cette tribune, mais il est nécessaire d'insister avec de plus en plus de force sur le fait que la rébellion ne peut maintenir son activité que dans la mesure où elle est aidée matériellement et moralement de l'extérieur. Sans cette aide, il n'y aurait plus d'agitation en Algérie. Une expérience personnelle acquise dans l'organisation clandestine de la Résistance me permet de l'affirmer.

Il ne s'agit pas, dans mon esprit, de demander l'internationalisation du conflit en sollicitant l'arbitrage de monsieur H ou de certains spécialistes des « bons offices ». Mais on est en droit de se demander si la France n'aurait pas intérêt à prendre, elle, l'initiative de porter le conflit à l'échelle internationale, si l'on en juge par une déclaration de M. Bouhlarouf, représentant du G. P. R. A., dans une interview accordée au journal *Libération*, déclaration selon laquelle « il convient d'éviter à tout prix une internationalisation du problème, à laquelle ni les uns ni les autres n'auraient à gagner ».

Dans la conjoncture actuelle — les événements de Tunisie le confirment — on peut se demander ce que nous aurions à y perdre.

De toute façon, la France est en droit d'internationaliser localement le conflit, au moins dans le cadre de ses alliances.

Bien entendu, il n'est pas question de demander à nos Alliés, notamment aux Américains, de mourir pour Alger ou pour Bizerte, comme ils semblent décidés à le faire pour Berlin. Mais enfin, serait-ce trop exiger que de demander à nos amis une totale solidarité avec la politique libérale de la France en Afrique du Nord ? Ne peut-on leur faire comprendre que le maintien de nos positions dans cette petite partie de l'immense planète garantit la présence d'une civilisation dont nous devons organiser la défense, non seulement contre la Russie communiste — qui, contrairement aux apparences, ne constitue pas le véritable danger — mais contre le péril asiatique qui se précise de plus en plus ?

Dans quelle mesure sommes-nous en droit d'exiger le soutien de nos Alliés et quelle peut être la nature de ce soutien ?

Si on analyse les causes de la prolongation du conflit entre-tenu en Algérie par quelques dizaines de milliers d'agitateurs immobilisant la presque totalité de notre armée, on constate que ceux qui nous combattent tirent leur force et, ce qui est plus important, leur moral de l'appui de certains pays qui, je le répète, ont intérêt à prolonger le conflit. En dehors de la Russie et de la Chine, il s'agit de tous ces pays arabes qui représentent, il est vrai, une population d'une centaine de millions d'habitants, riches de formules de propagande, mais pauvres d'action constructive au service de l'humanité.

Or, pour quelles raisons la France ne peut-elle opposer la force diplomatique, financière, économique, voire militaire des 500 millions d'êtres humains réunis dans le cadre de l'Alliance atlantique dont la richesse et la puissance acquises par le travail et l'intelligence constituent la seule force morale et matérielle qui empêchera le monde sous-développé de sombrer dans l'anarchie ?

Il est temps de faire taire les agitateurs internationaux dont la seule puissance est constituée par la dialectique et par les slogans d'une adroite propagande. Tous ces champions du verbe n'apportent et n'apporteront rien à ceux qui, dans leur propre pays, auront faim. Car, malgré une apparente crise de surproduction agricole dont les peuples libres sont les bien innocentes victimes, le monde de demain sera aux prises avec les redoutables problèmes de la surpopulation. A ce sujet, je voudrais rappeler à nouveau deux chiffres qui devraient préoccuper l'armée des diplomates ou soi-disant tels qui hantent l'O. N. U. Il a fallu depuis Adam et Eve jusqu'à nos jours pour amener la population du monde à trois milliards d'habitants, mais en l'an 2000, c'est-à-dire dans trente-neuf ans, nos jeunes générations vivront dans un monde peuplé de six milliards d'êtres humains.

Tout le reste est littérature !

Malheureusement, cette réalité ne préoccupe guère les spécialistes de l'agitation, elle ne préoccupe pas davantage ni les peuples libres, ni la Russie soviétique occupés à consacrer leurs ressources à la préparation d'un éventuel conflit destiné à désigner un vainqueur dans le gigantesque match qui opposera le capitalisme et le communisme, sachant parfaitement que le vaincu sera notre civilisation blanche qui, y compris les Russes jusqu'à l'Oural, n'est représentée que par 700 millions de blancs dans un monde peuplé de près de 3 milliards d'habitants.

Comprendra-t-on enfin que les mots en « isme » seront emportés par le vent de l'histoire — M. Conte, avant moi, y a fait allusion ?

Comme d'habitude, la France est seule face à des responsabilités qu'elle devrait partager avec ses Alliés, et peut-être aussi, l'avenir le confirmera, avec la Russie. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que notre pays assume seul des responsabilités pour d'autres.

Il est nécessaire de le rappeler à nouveau : nous étions seuls en 1914 au début de la guerre, nous étions seuls de 1918 à 1939 pour défendre la paix boiteuse qui nous a été imposée par les Américains, nous étions seuls en mai 1940 pour défendre la liberté, nous étions seuls en Indochine pour défendre la présence de notre civilisation, nous sommes éternellement seuls en Afrique du Nord.

Si les ministres et surtout les diplomates ne peuvent s'exprimer librement, un parlementaire mandaté par le peuple a le devoir de dire avec force à cette tribune : En voilà assez !

Au cas où le P. L. N., méconnaissant les impératifs humains et les légitimes intérêts de la France, maintiendrait une intransigeance indécente, rendant inutile la poursuite des pourparlers, alors, il faudra mettre nos Alliés en face de leurs responsabilités. Car, il faut le répéter, c'est leur manque de solidarité qui est pour une large part à l'origine de l'intransigeance du G. P. R. A. qui, d'ores et déjà, devrait savoir quelles seront les réactions de la France s'il persiste dans son attitude négative.

Nous devons exiger une solidarité totale pour une action diplomatique, politique, économique et financière d'envergure à entreprendre en vue d'exercer une pression sur tous les pays qui, directement ou indirectement, apportent une aide à ceux qui nous combattent.

Si le G. P. R. A. refuse à nouveau la main que, de bonne foi, nous lui tendons, il faudra que le monde comprenne enfin qu'il n'est pas libre et qu'il constitue un véritable danger pour la paix. C'est pourquoi il devra être isolé, au moins dans le cadre de nos alliances.

Nous ne devons plus nous contenter de vagues déclarations de nos alliés rédigées dans un style qui ménage à la fois nos ennemis et cette bonne et naïve partenaire qu'est la France.

Il ne faudra plus, par exemple, que se renouvelle l'incident d'hier où la Belgique a refusé de livrer à la justice française un quateron de tueurs du F. L. N.

Cette banale information choisie entre mille autres nous apprend malheureusement comment nous sommes desservis par ceux qui, au lieu de nous aider, tolèrent sur leur sol la présence des complices de nos ennemis et qui s'enrichissent en organisant le trafic d'armes achetées en général au prix de la ferraille dans des dépôts américains et revendues au prix de l'or. Ces trafiquants n'ont pas intérêt à voir les hostilités s'arrêter.

En outre, on nous menace sans cesse d'un recours à l'O. N. U. Je me demande pour quelles raisons la France n'introduirait pas une action reconventionnelle devant cet organisme pour exiger la condamnation de tous ceux qui — je le répète — directement ou indirectement, nous font la guerre par personnes interposées.

Je n'ai pas plus que d'autres une considération particulière pour cette tour de Babel dont la tribune, qui ne devrait diffuser que des paroles de paix, distille la haine ; mais nous devons cesser de jouer le rôle d'accusé permanent devant cet organisme qui s'érige en justicier. S'il s'avère impossible de mettre fin à une hypocrisie, alors reconsidérons notre position au sein de l'O. N. U. et contentons-nous d'y jouer un rôle de simple observateur en refusant toute participation financière. Que M. Nasser et les autres agitateurs en assurent le financement !

Pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, je pense, monsieur le ministre, que par votre action vous pourrez faire utilement évoluer le règlement de l'ensemble des problèmes de l'Afrique du Nord. Je vous demande de profiter de ce débat pour répondre aux questions qui vous ont été posées. Même si vous êtes dans l'obligation d'utiliser le langage diplomatique, qui n'est pas le mien, définissez néanmoins avec fermeté les exigences de la France vis-à-vis de l'O. N. U., d'une part, et vis-à-vis de ceux qui se disent nos alliés, d'autre part.

En effet, si nous avons raison de coopérer pour apaiser la situation au Laos, si nous avons raison d'appuyer nos Alliés pour sauvegarder la paix hypothétiquement menacée à Berlin, sachons imposer la paix en Algérie. Le langage de la fermeté vis-à-vis de nos Alliés sera plus efficace, à mon avis, que la mise en place d'un important appareil militaire en Algérie. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. François Billoux. Mesdames, messieurs, des questions sont dans le cœur de tous les Français : comment aboutir à une

véritable réconciliation franco-allemande ? Comment faire peur que l'Allemagne ne puisse plus jamais troubler la paix en Europe et dans le monde ?

A ces questions, la conférence de Potsdam, en juillet et août 1945, et celles qui l'avaient précédée, avaient donné une réponse. Si les décisions prises au cours de la guerre et au lendemain de la victoire avaient été appliquées par tous les Alliés, il n'y aurait plus depuis longtemps de problème allemand. Une Allemagne démocratique et pacifique serait maintenant édifiée. Nous verrons pourquoi il n'en est pas ainsi.

Les choses étant ce qu'elles sont, comme dit l'autre, il s'agit de prendre une voie menant à la liquidation des séquelles de la guerre. Cette voie consiste à fixer définitivement les frontières de l'Allemagne, à en finir avec la situation anormale de Berlin-Ouest, à préparer et à signer un traité de paix avec l'Allemagne.

C'est là l'intérêt de la France, l'assurance de sa sécurité, la garantie de la paix européenne et mondiale.

Voilà plus de seize ans que la défaite hitlérienne a été consommée, et nous sommes toujours, sinon en situation de guerre, tout au moins en situation d'armistice juridiquement du fait que le traité de paix avec l'Allemagne n'a pas été signé. Une telle situation gêne la consolidation de la paix européenne et mondiale. Elle demeure constamment une source de conflits qui peuvent se transformer à tout moment, non seulement en guerre locale, mais en guerre générale.

Un gouvernement français, soucieux des intérêts de la France et de la paix, n'aurait donc de cesse, tant que ce traité de paix normalisant la situation en Europe ne serait pas signé. Non seulement il n'y bouderait pas, mais prendrait lui-même les initiatives nécessaires.

Tel n'est pas, malheureusement, pour la France et pour la paix, le chemin pris par le Gouvernement français, encore cette semaine, dans sa réponse au Gouvernement de l'Union soviétique.

Le Gouvernement français prétend maintenir dans le statu quo la situation de Berlin-Ouest en arguant des droits qu'ils posséderait en raison d'accords conclus à Potsdam et antérieurement.

Il est vrai que ces droits existaient en 1945. Mais ils étaient fondés sur des devoirs que l'Union soviétique, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, puis la France s'étaient engagés à remplir.

Il n'est pas inutile de rappeler quelques-uns de ces engagements qui constituaient les buts de l'occupation de l'Allemagne et devaient servir de guide à l'activité du conseil de contrôle interallié :

Premièrement, « le désarmement complet et la démilitarisation de l'Allemagne, ainsi que l'élimination ou le contrôle de toute industrie allemande pouvant être utilisée à des fins militaires » ;

Deuxièmement, « les organisations d'anciens combattants ou tout autre organisme ou association de nature à maintenir la tradition militaire dans le pays seront complètement et définitivement abolies, de manière à prévenir la résurrection ou la réorganisation du militarisme allemand ou du nazisme » ;

Troisièmement, « convaincre le peuple allemand qu'il a subi une défaite militaire totale et qu'il ne peut fuir les conséquences d'actes dont il est responsable... » ;

Quatrièmement, « préparer une éventuelle reconstruction de la vie politique allemande sur une base démocratique, en vue d'une éventuelle collaboration pacifique de l'Allemagne dans le domaine international » ;

Cinquièmement, « toutes les lois nazies servant de fondement au régime hitlérien ou établissant une distinction basée sur la race, la croyance ou l'opinion politique seront abrogées. Aucune distinction de cette sorte, qu'elle soit légale, administrative ou autre, ne sera tolérée » ;

Sixièmement, « l'instruction allemande sera contrôlée, afin d'en éliminer complètement les doctrines militaristes et nazies et de permettre l'évolution des idées démocratiques » ;

Septièmement, « afin d'éliminer le potentiel de guerre allemand, la production d'armes, de munitions et d'engins de guerre, ainsi que d'appareils d'aviation et de navires, sera prohibée et empêchée » ;

Huitièmement, « l'économie allemande sera décentralisée pour éliminer l'excessive concentration actuelle de puissance économique, caractérisée particulièrement par les cartels, syndicats patronaux, trusts ou autres formations de monopole ».

Par lettre du 7 août 1945 aux ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'U. R. S. S., le ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire de la République française souscrivait en ces termes à ces engagements :

« Il ne peut qu'approuver les buts essentiels de l'occupation tels qu'ils sont envisagés : désarmement, démilitarisation complète et définitive de l'Allemagne, extirpation radicale du militarisme, suppression de toute industrie des armements, destruction du

potentiel de guerre allemand, élimination du nazisme, de toutes les lois, organisations et institutions nazies, adoption de toutes mesures propres à empêcher la renaissance du militarisme et du nazisme, châtiment rapide des criminels de guerre, contrôle de l'instruction publique... »

C'est dans ces conditions qu'il fut entendu que Berlin, qui avait été conquise entièrement par l'armée soviétique, serait le siège des organismes interalliés et serait régie, pour ce faire, par un statut d'occupation particulier. C'est ce qui explique que Berlin, se trouvant sur le territoire d'occupation soviétique, fut cependant soumise à l'occupation quadripartite.

Beaucoup de Français ignorent que Berlin n'est pas à la limite des deux Allemagnes, mais se trouve dans le territoire de la République démocratique allemande et à plus de cent kilomètres de la frontière Est-Ouest.

Qu'est-il advenu, maintenant, des engagements pris lors de la conférence de Potsdam ?

La simple énumération de ceux que j'ai cités tout à l'heure permet de constater qu'aucun n'a été tenu en Allemagne de l'Ouest, et cela du fait de la responsabilité des gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

Le désarmement complet et la démilitarisation de l'Allemagne ? Une nouvelle Wehrmacht a été créée et le service militaire rétabli.

Que de fois avons-nous entendu dire dans cette enceinte : « Réarmer l'Allemagne, jamais ! »

**M. Paul Minguet.** Et l'Allemagne de l'Est ?

**M. François Billoux.** Je vais y venir.

Mais le 26 octobre 1950, le conseil de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord adoptait le principe d'une contribution allemande à une force militaire européenne. On dit alors aux Français : « Les unités allemandes ne dépasseront pas l'effectif d'un bataillon ».

Au mois de mai 1952 était signé le traité instituant la Communauté européenne de défense, cette fameuse C. E. D. avec participation allemande à « l'armée européenne », et les 27 et 28 mai étaient signés les traités de Bonn et de Paris consacrant le réarmement de l'Allemagne occidentale.

Il est vrai que la C. E. D. a été repoussée par l'Assemblée nationale, mais malheureusement, en octobre 1954, sont signés les accords de Londres et de Paris, qui sont adoptés par l'Assemblée nationale le 30 décembre 1954 et qui organisaient le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest dans le cadre atlantique. Le 9 mai 1955, l'Allemagne de Bonn entre à l'O. T. A. N.

La suite, vous la connaissez : l'Allemagne fédérale a l'armée la plus moderne et s'en vante. Le général hitlérien Speidel et d'autres sont à Fortainebleau. Le Gouvernement français met à la disposition de cette armée ses camps de Sissonne, de Mourmelon ainsi que des bases aériennes. L'armée allemande est dotée d'armes atomiques et elle n'est plus limitée pour la construction des bateaux de guerre. La Luftwaffe est rétablie.

Tout à l'heure, on m'a dit : « Et l'Allemagne de l'Est ? Mais regardez ! chaque fois, des dispositions n'ont été prises en Allemagne de l'Est que lorsque les dispositions préalables avaient été prises en Allemagne de l'Ouest. (Interruptions à droite, au centre et à gauche.) »

**M. Eugène Van der Meersch.** C'est vous qui, les premiers, avez dédouané les généraux allemands !

**M. François Billoux.** Vous parlez de gens dédouanés ? Souvenez-vous de la mésaventure qui est arrivée récemment à France-soir avec le ministre de la défense nationale de la République fédérale allemande.

**M. Eugène Van der Meersch.** Et von Paulus ?

**M. François Billoux.** Von Paulus ne joue aucun rôle dans les forces de l'Allemagne de l'Est. Il est d'ailleurs mort. Mais par contre, le général Foertsch est celui qui a reçu le général de Gaulle l'autre jour.

Vous savez bien qu'il est exact que la République fédérale cherche à acquérir une force nucléaire indépendante. C'est précisément une de ses revendications qui reviennent constamment aussi bien dans les conversations diplomatiques que dans les discours de ses ministres les plus responsables. Il en sera avec les armes atomiques allemandes comme il en a été avec les bataillons allemands, il y a dix ans.

« Les organisations de nature à maintenir les traditions militaires seront complètement et définitivement abolies », disait Potsdam. Voici un nouvel exemple pris parmi des milliers d'autres : le 7 mai dernier, veille de l'anniversaire de la capitulation hitlérienne, a été fondée le « Reichsverband der Soldaten » c'est-à-dire la fédération impériale des soldats. Elle groupe 300 associations et organisations d'anciens combattants de caractère militariste et néo-nazi de l'Allemagne occidentale. Avec l'accord du

ministre d'Adenauer, Strauss, cette fédération est dirigée par d'anciens officiers hitlériens condamnés après 1945 comme criminels de guerre.

Quels sont ses objectifs ? « Notre objectif final n'a pas changé d'un pouce » affirment ses dirigeants, qui parlent, comme Hitler, de « l'espace vital », et réclament le rétablissement des frontières d'avant 1938.

« Aucune distinction basée sur la race, la croyance ou l'opinion politique ne sera tolérée. » Mais le parti communiste allemand, celui qui paya le plus lourd tribut à la résistance anti-hitlérienne, a été dissous. De même sont interdites toutes les organisations qui luttent pour la paix et contre l'esprit de revanche. Même l'association des victimes du nazisme est poursuivie. (*Interruptions à droite.*)

*Nombreuses voix.* Et en Allemagne de l'Est ? Et en U. R. S. S. ?

**M. François Billoux.** « L'instruction allemande sera contrôlée. » Aurez-vous le courage de présenter ici les manuels d'histoire de la République fédérale allemande ?

**M. Emile Janvier.** Et ceux de la Russie ?

**M. François Billoux.** Vous verrez ce qu'il en est : il n'y a jamais eu de camps de concentration. (*Exclamations à droite, au centre et à gauche.*)

*Sur de nombreux bancs à gauche.* Et en Russie ?

**M. François Billoux.** Il n'est pas fait mention des camps de la mort dans les manuels d'histoire actuellement en usage en Allemagne fédérale.

*Voix nombreuses.* Et en Russie ?

**M. François Billoux.** Les mêmes manuels indiquent que le III<sup>e</sup> Reich hitlérien a été une période de gloire pour l'Allemagne, tout au moins jusqu'en 1939.

Quant aux cartels, syndicats patronaux et autres formes de monopoles, ils n'ont jamais été aussi puissants. Les Krupp, les Thyssen, les Flick et Cie ont été rétablis dans tous leurs droits, on leur a même payé des dommages de guerre.

Certains s'exaltent sur ce qu'ils appellent le « miracle allemand » en parlant de la remontée extraordinaire de l'économie allemande de l'Ouest. Pourquoi ne disent-ils pas que ce fameux miracle est la suite de la priorité absolue qui fut donnée par les Américains à la remise en selle du vaste arsenal de la Ruhr ? Pourquoi ne disent-ils pas que les gouvernements français ont fait cadeau à l'Allemagne de l'Ouest pratiquement de toutes les réparations ? Et nous voyons maintenant cette Allemagne de l'Ouest prêter à la France une partie des sommes qu'elle lui doit. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. Emile Janvier.** On mange à sa faim dans l'Allemagne de l'Ouest.

**M. François Billoux.** Pendant ce temps, l'Union soviétique a appliqué immédiatement et intégralement les accords de Potsdam dans sa zone, en procédant à la démilitarisation et à la dénazification totale. (*Vives dénégations sur de nombreux bancs.*)

**M. Joël Le Theule.** Et la police ?

**M. François Billoux.** Elle a supprimé les grands domaines fonciers, fournisseurs des junkers et des hobereaux. Les grandes entreprises industrielles et bancaires sont devenues la propriété du peuple, détruisant ainsi toute base à une renaissance de l'impérialisme. (*Mouvements divers.*)

Elle a éduqué le peuple allemand dans l'esprit pacifique démocratique en extirpant peu à peu tout esprit de revanche. Ce n'est pas facile, il est plus facile de flatter les bas instincts et l'esprit de revanche. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Et de nourrir les gens, est-ce facile ?

**M. François Billoux.** Vous vous félicitez lorsque quelques milliers d'Allemands passent de l'Est à l'Ouest.

**M. Joël Le Theule.** Mille par jour !

**M. François Billoux.** Un patrlote français devrait en être inquiet.

Le 12 novembre 1952 le président de la République démocratique allemande, Wilhelm Pieck déclarait : « La République démocratique allemande ne permettra jamais qu'une guerre soit menée par des Allemands contre le peuple français », ce que le président Walther Ulbricht vient de confirmer.

Pendant ce temps, des personnalités officielles de l'Allemagne occidentale disent : « Attendons que nous soyons assez forts et

nous pourrons tenir un autre langage à la France ». Quant à Jakob Kayser, il dit qu'il ne tourne jamais les yeux vers la cathédrale de Strasbourg sans un serrement de cœur.

**M. Emile Janvier.** Et les accords Molotov-Ribbentrop ?

**M. François Billoux.** Ceux qui se félicitent lorsque les Allemands choisissent l'Ouest et le chemin de la revanche confirment simplement que leur anticommunisme fait disparaître chez eux tout sens national français. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations à droite, à gauche et au centre.*)

**M. Michel Crucis.** Il y a nous donner des leçons !

**M. François Billoux.** Ce ne serait pas la première fois ! En 1938, déjà au moment de Munich, nous vous en avons donné. (*Vives interruptions sur de nombreux bancs.*)

Vous qui parlez toujours de Munich, savez-vous qu'en 1938 il n'y a eu que les députés communistes pour manifester leur opposition.

**M. Michel Crucis.** Et en 1940 ? Et le pacte avec Hitler ?

**M. Robert Ballanger.** Munichois, taisez-vous !

**M. François Billoux.** Il y a maintenant deux Allemagnes. Qui en a pris l'initiative ?

**M. Michel Crucis.** Les Russes !

**M. Guy Jarrosson.** Et qui a signé le pacte avec Hitler ?

**M. Antoine Guillon.** Où était Maurice Thorez ?

*Au centre.* A Moscou !

**M. François Billoux.** Le 5 mars 1948, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France réunis en conférence séparée ont admis l'Allemagne de l'Ouest dans les organismes de la Petite-Europe. Le 18 juin, ils ont procédé à une réforme monétaire unilatérale dans les zones occidentales et cinq jours plus tard ils introduisaient le mark occidental à Berlin-Ouest.

Le 1<sup>er</sup> avril 1949, c'était la fusion économique des trois zones occidentales et le 15 septembre 1949 la formation du gouvernement Adenauer à Bonn en application de la loi fondamentale du 5 mai 1949 sur la fondation de la République fédérale allemande.

L'Union soviétique se trouvant devant le fait accompli de la création d'un Etat séparé de l'Allemagne de l'Ouest, n'eut plus qu'à autoriser les Allemands de l'Est à proclamer, le 7 octobre 1949, c'est-à-dire après, la fondation de la République démocratique allemande... (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*) C'est ainsi que naquirent les deux Etats allemands. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

Ecoutez-moi, vous apprendrez peut-être ce que vous ne savez pas.

**M. Charles Privat.** Monsieur Billoux, indiquez-nous au moins un point, rien qu'un tout petit point sur lequel vous ne seriez pas d'accord avec la Russie soviétique. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. François Billoux.** S'il y avait un tout petit point de la politique de l'Union soviétique qui soit contraire à l'intérêt français, je vous le dirais tout de suite. (*Exclamations sur de nombreux bancs. — Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

**M. Charles Privat.** Expliquez-nous pourquoi en 1947 la Russie soviétique a rompu sa solidarité avec ses alliés.

**M. François Billoux.** Tout le monde crie, je n'ai pas entendu ce que vous venez de dire. La seule chose que je sache, c'est qu'en 1947 l'Union soviétique avait proposé au gouvernement français de prélever des réparations sur la production en Allemagne et d'établir un contrôle sur la Ruhr. Le gouvernement français refusa en disant : « Non, je préfère la Sarre ». Résultat, nous n'avons eu ni les réparations, ni la Sarre et la Ruhr est maintenant en pleine activité pour la guerre. Si le gouvernement français avait écouté l'Union soviétique en 1947, nous ne serions pas dans cette situation.

Je crois qu'il vous sera difficile de trouver une occasion où le peuple soviétique, qui dirige lui-même ses affaires... (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs de l'extrême gauche à la droite. — Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

**M. Joël Le Theule.** Soyez sérieux !

**M. François Billoux.** ... ait eu une attitude qui soit en contradiction avec les intérêts fondamentaux des autres peuples. C'est là la grande différence !

**M. Charles Privat.** Ce n'est pas la question que je vous ai posée. Je vous ai demandé s'il y avait un point, un tout petit point sur lequel vous ne seriez pas d'accord avec la position prise par l'Union soviétique.

**M. François Billoux.** Faites-moi un jour la liste des questions et je vous promets d'y répondre. Mais je n'en ai pas le temps ce soir. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. Michel Crucis.** C'est un aveu !

**M. François Billoux.** Oh, un aveu, non ! Faites donc la liste. Il n'y a pas un intérêt divergent entre la France et l'Union soviétique.

**M. Michel Junot.** Le pacte germano-soviétique était sans doute en faveur de la France ?

**M. François Billoux.** Heureusement qu'il y a eu le pacte germano-soviétique ! (*Vives protestations sur de nombreux bancs.*) Car s'il n'y avait pas eu ce pacte... (*Nouvelles et vives interruptions.* — *Claquements de pupitres.* — *Bruits.*)

Oui ! Heureusement ! Et ce sont les Munichois qui font le plus de bruit. (*Bruits prolongés.* — *Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

*A gauche. Censure !*

**M. le président.** Laissez l'orateur terminer son discours.

*A gauche. Qu'il descende de la tribune !*

**M. René Laurin.** Vous n'avez pas le droit de dire cela, monsieur Billoux.

**M. François Billoux.** Je le maintiens.

**M. Antoine Guittou.** Monsieur Billoux, relisez-nous votre lettre au maréchal Pétain.

**M. François Billoux.** Vive le pacte qui a permis la victoire contre Hitler ! (*Protestations.* — *Bruit.*)

**M. René Laurin.** Vous salissez la mémoire de vos camarades communistes qui sont morts pour la France. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'extrême gauche à la droite.*)

**M. François Billoux.** Ils sont morts dans la lutte contre les nazis que vous réarmez.

**M. René Hostache.** Vous offriez à Pétain de témoigner à Riom !

**M. René Laurin.** Vous salissez la mémoire de vos camarades communistes !

**M. le président.** Je vous prie de laisser l'orateur terminer son discours.

**M. François Billoux.** Je veux simplement dire qu'en septembre 1938, au moment de Munich, Gabriel Péri était insulté de la même façon par la Chambre des députés. (*Interruptions sur de nombreux bancs.* — *Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

*A gauche. Laissez Gabriel Péri en paix !*

**M. Paul Mazurier.** Il était courageux, lui, au moins !

**M. René Laurin.** Gabriel Péri n'aurait pas dit ce que vous venez de dire, et il est mort ! C'est vous qui l'insultez.

**M. Joël Le Theule.** Et les Russes en Hongrie ?

**M. le président.** Monsieur Billoux, veuillez poursuivre votre discours.

**M. François Billoux.** Chaque abandon des engagements pris à Potsdam entraînait la caducité des droits sur Berlin-Ouest. Imaginez-vous des voisins qui se réunissent chez l'un d'entre eux pour régler des problèmes de mitoyenneté ? Ils ne se mettent pas d'accord. Que diriez-vous alors de ceux qui prétendraient se maintenir dans les lieux où ils ont été simplement invités ? Or, c'est ce que le Gouvernement français entend faire pour Berlin-Ouest.

« Mais l'autodétermination de ses habitants ? » dites-vous. Elle n'est pas mise en cause, puisque l'Union soviétique propose d'en faire une ville libre qui s'administrera comme elle l'entendra...

**M. Emile Janvier.** Comme Budapest !

**M. François Billoux.** ... avec la garantie d'un contrôle, soit par les quatre puissances, soit par des puissances, soit par un autre moyen, si vous en avez un meilleur à proposer.

Il n'en reste pas moins que Berlin-Ouest se trouve sur le territoire de la République démocratique allemande. Il est donc normal que celle-ci organise tous les contrôles d'usage à ses frontières, y compris pour tout ce qui passera en transit vers Berlin-Ouest. N'est-ce pas ce qui se passe pour Monaco et la France, Saint-Marin et l'Italie ? (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs à gauche.*)

**M. Joël Le Theule.** Qu'il y ait les mêmes libertés, et ce sera très bien !

**M. François Billoux.** Le problème de Berlin-Ouest doit être résolu dans le cadre plus général du problème allemand tout entier ? Mais c'est précisément ce qui est à l'ordre du jour : Un traité de paix avec l'Allemagne et, du fait qu'il y a deux Etats allemands, avec ces deux Etats. Les gouvernements français ont fait qu'il y ait ces deux Etats allemands qui ont suivi une ligne bien différente.

Dans l'Allemagne occidentale ont été remis sur pied non seulement les bases, mais un système impérialiste dirigé par des hommes de la grande industrie, de la haute banque et de la clique militariste. L'objectif de ses dirigeants est le grand Reich avec les frontières de 1938.

**M. Michel Junot.** Et le pacte germano-soviétique de 1939 ?

**M. François Billoux.** ... Et pour qu'il n'y ait aucun doute sur les objectifs de cette Allemagne, elle a repris comme hymne le vieux « *Deutschland über alles* » des Hohenzollern et de Hitler. La République démocratique allemande se développe sur une base socialiste...

**M. Joël Le Theule.** Et les Allemands sont heureux là-bas !

**M. François Billoux.** ... où les forces impérialistes ont été définitivement déracinées. Elle éduque son peuple dans un esprit pacifique en ne présentant aucune revendication de frontières en quelque direction que ce soit.

Il est inconcevable que le peuple de la République démocratique allemande accepte une fusion qui entraînerait le retour des grandes industries et des banques aux sociétés capitalistes, le retour des terres aux grands hobereaux.

L'unité de l'Allemagne est maintenant, avant tout, une affaire des Allemands eux-mêmes. La République démocratique allemande fait d'ailleurs des propositions à ce sujet à la République fédérale allemande, qui permettraient de solutionner certains problèmes économiques, politiques et sociaux.

Il est vrai que l'unité de l'Allemagne intéresse aussi ses voisins qui n'ont pas intérêt à voir se constituer une Allemagne militariste et revancharde.

Donc, dans l'état actuel des choses, un traité de paix simultané avec les deux Etats allemands, qui sont tous les deux les héritiers et les continuateurs de l'ancien Etat allemand.

Il a été dit que l'Union soviétique voulait régler unilatéralement la question allemande et le problème de Berlin-Ouest, on a même parlé à un certain moment d'ultimatum. Ce n'est pas exact. L'Union soviétique a proposé une conférence des quatre puissances pour examiner toutes ces questions.

Ce n'est que devant le refus d'apporter une solution collective à ces problèmes, que l'Union soviétique a indiqué qu'elle se verrait dans l'obligation de signer, avant décembre 1961, un traité de paix avec la République démocratique allemande.

Et voilà que pour la première fois dans l'histoire un pays est menacé parce qu'il propose et se prépare à signer un traité de paix ! (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Mais pourquoi les gouvernements occidentaux, et en particulier le Gouvernement français, se refusent-ils à signer en commun le traité de paix avec les deux Etats allemands ?

Premièrement, parce qu'ils seraient du même coup obligés de reconnaître comme définitives les frontières délimitées à Potsdam, c'est-à-dire la ligne Oder-Neisse. La République démocratique allemande reconnaît ces frontières, la République fédérale, non.

Et voilà que, contrairement à des déclarations antérieures du chef de l'Etat, le Gouvernement français fait maintenant le silence sur les frontières Oder-Neisse. Or, lors de la visite du président Lübke à Paris, la télévision a montré une carte de l'Allemagne dans laquelle étaient compris des territoires soviétiques et polonais.

Deuxièmement, ils refusent de reconnaître la République démocratique en prétendant que la République fédérale représente toute l'Allemagne et en donnant ainsi un appui à toutes les revendications de cette dernière, y compris les revendications territoriales.

Troisièmement, ils entendent perpétuer un état de guerre à l'abri duquel l'Allemagne occidentale, intégrée dans le système Atlantique, développe son militarisme et l'esprit de revanche.

Or tout cela est contraire à l'intérêt de la France et de la paix. C'est la politique de Munich qui continue. (*Interruptions sur de nombreux bancs.*)

Avant 1939 on donnait constamment de nouveaux gages à Hitler pour le lancer contre l'Union soviétique, on sait ce qu'il en est advenu. Maintenant, pour le même but, on donne constamment de nouveaux gages à l'Allemagne fédérale.

Comme en 1938, nous, les seuls antimunichois d'alors... nous nous dressons contre une telle politique... (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Il n'y a eu ici que deux autres personnes qui ont voté comme nous : un député socialiste, M. Bouhey, et M. de Kérillis qui a expliqué ainsi son attitude : « Si je vote contre Munich, c'est parce que je suis un Français avant d'être un bourgeois ».

Peut-être pourriez-vous méditer cette réflexion. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Vives interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Emile Janvier.** Vous avez signé un traité d'alliance germano-soviétique.

**M. François Billoux.** Je disais donc que nous, les seuls antimunichois d'alors, nous nous dressons contre une telle politique. Nous proposons au contraire une politique française, une politique de paix, une politique de véritable réconciliation franco-allemande qui peut se résumer ainsi : opposition à l'axe Bonn-Paris au service des militaristes et revanchards allemands ; suppression des bases allemandes en France et renvoi des Spidell et compagnie, reconnaissance de la République démocratique allemande, création de Berlin-Ouest en ville libre...

*A droite.* Et l'autodétermination ?

**M. François Billoux.** ...en attendant que se reconstitue un seul Etat allemand pacifique et démocratique, signature d'un traité de paix simultané avec les deux Etats allemands.

J'ajouterai maintenant quelques mots sur les événements d'une gravité exceptionnelle qui se déroulent en Tunisie. Ils mettent en lumière ce que vaut la phraséologie officielle sur la décolonisation.

Pour ne pas vouloir satisfaire une revendication du peuple tunisien qui entend être maître sur son propre sol, Bizerte a été bombardée par ordre du Gouvernement. (*Vives interruptions à gauche, au centre et à droite.*) De ce fait, le Gouvernement tunisien vient de rompre les relations diplomatiques avec la France et de saisir de cette agression le conseil de sécurité de l'O. N. U. (*Vives protestations sur de nombreux bancs. — Claquements de pupitres. — Bruit.*)

L'intérêt national français exige l'arrêt immédiat de cette nouvelle aventure militaire qui s'ajoute à celle de Sakiet-Sidi-Youssef et à celle de Suez. (*Nouvelles protestations. — Bruit prolongé.*)

**M. René Laurin.** Rappel à l'ordre !

**M. François Billoux.** Il est inadmissible que puisse continuer plus longtemps cette politique au service des colonialistes, conduite au mépris de la souveraineté des peuples et de la vie des soldats, marins et aviateurs français.

L'aventure de Bizerte d'aujourd'hui illustre ce que nous attendrions si le plan consistait à la « partition », au « regroupement » en Algérie, entrain en action. Prétendre donner et vouloir retenir tout à la fois ne vaut. Le maintien de bases militaires et des séquelles du colonialisme aboutit à éterniser les conflits avec les peuples libérés ou en cours de libération.

Des arguments avancés comme celui de Bizerte nécessaire pour garder Mers-el-Kébir, Bizerte pour assurer Berlin, font ressortir à quel point une politique colonialiste, impérialiste, est un tout où, au bout de la chaîne, s'accroissent misères, larmes, sang. Dans cet engrenage est broyé le prestige de la France qui en sort toujours un peu plus isolée en Afrique du Nord et dans le monde. (*Protestations à gauche et au centre.*)

Il faut mettre fin à cette politique d'aventures. Il faut arrêter immédiatement l'intervention militaire à Bizerte et toutes autres mesures envisagées contre la Tunisie. En respectant la souveraineté du peuple tunisien, il faut négocier sans délai avec son gouvernement.

**M. René Laurin.** Il faut se laisser tuer sans protester !

**M. François Billoux.** Il faut organiser le rapatriement immédiat des soldats, marins et aviateurs français qui se trouvent en Tunisie ou sont en instance de départ. (*Interruptions sur de nombreux bancs.*)

Sur la même lancée, il faut faire aboutir le règlement du problème algérien au cours des pourparlers avec le G. P. R. A. qui reprennent aujourd'hui.

**M. Mustapha Deramchi.** Le problème algérien ne vous regarde pas et ne regarde pas Khrouchtchev. De quoi vous mêlez-vous ?

**M. François Billoux.** Ainsi seulement pourront se développer entre la France et les peuples d'Afrique du Nord des rapports nouveaux, débarrassés de toute trace de colonialisme.

**M. Mustapha Deramchi.** Débarrassez-vous plutôt de vous !

**M. François Billoux.** Il n'est pas si facile de se débarrasser de nous ! Hitler l'a bien vu et Pétain aussi ! (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

*A droite.* En 1940, par exemple !

**M. Mustapha Deramchi.** Le règlement du problème algérien est d'abord l'affaire des Musulmans et non des communistes.

**M. François Billoux.** Ces rapports, fondés sur l'égalité et la réciprocité des droits, se développeront dans une atmosphère de compréhension et de paix et, ce que vous ne voulez pas faire, le peuple de France le fera malgré vous. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Protestations sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Peyrefitte. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Claquements de pupitres sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

**M. Maurice Nilès.** Allez avec les nazis !

**M. le président.** Votre orateur a pu parler. Cessez ce bruit et écoutez M. Peyrefitte.

**M. Robert Bailanger.** L'intervention de notre collègue Billoux a été souvent troublée, monsieur le président.

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Bailanger, M. Peyrefitte a seul la parole.

**M. Alain Peyrefitte.** Monsieur le président, mes chers collègues, les termes du communiqué publié avant-hier à Bad-Godesberg nous ont fourni l'occasion d'une satisfaction que vous venez encore, monsieur le ministre, de confirmer par le commentaire que vous en avez fait.

Il y aura un an à la fin de ce mois qu'ont commencé les conversations en vue du renforcement des liens entre les six pays du Marché commun et de la création d'une Europe politique. Pendant un an, ces propositions se sont heurtées à une opposition farouche, qui n'émanait pas seulement des gens qui siègent en haut de cet hémicycle et qui viennent d'essayer de l'empêcher de parler.

Que n'a-t-on pas dit, de toutes parts, contre la construction proposée par la France ! Que n'a-t-on pas dit à l'étranger et en France même !

On a prétendu que cette construction serait inefficace et compliquée. On a affirmé qu'elle n'aboutirait jamais. On a dit que le Conseil de l'Europe donnait, d'ores et déjà, l'exemple de l'inanité d'une coopération entre les gouvernements et que la proposition du Gouvernement français déboucherait nécessairement sur la même impuissance.

En fait, le Conseil de l'Europe est difficilement comparable à la construction originale dont nous avons pris l'initiative. Comment quinze pays, dont trois neutres, parviendraient-ils, alors que leurs économies sont si divergentes et leurs préoccupations si dissemblables, à mettre en commun autre chose que des paroles ?

En réalité, les réunions intergouvernementales au sein du Conseil de l'Europe ne se tiennent plus au niveau des ministres. Elles ont lieu le plus souvent au niveau des représentants permanents, dont la plupart sont consuls à Strasbourg. C'est assez dire que le comité des ministres du Conseil de l'Europe est fort éloigné du sommet, et peut difficilement conduire à des résultats spectaculaires.

Comment peut-on comparer de bonne foi ses réunions à celles que peuvent tenir six chefs suprêmes pleinement responsables, surtout s'ils sont résolus à unifier rapidement, dans tous les domaines — politique, culturel, économique, militaire — des pays qu'a déjà très intimement rapprochés l'intégration économique prévue par le traité de Rome ?

Certains avaient aussi déclaré que les projets de la France tendaient à reconstituer la Sainte-Alliance. Ma foi, n'oublions pas que la Sainte-Alliance a tout de même rendu des services. D'abord son objet n'avait jamais été de réaliser l'union européenne, mais seulement de prévenir toute explosion guerrière

et reconnaissons qu'elle y a réussi pleinement puisque, grâce à elle, l'Europe a connu pendant quarante ans une paix ininterrompue, ce qui ne s'était pas vu depuis l'aube des temps modernes.

Si la Sainte-Alliance des six présidents de gouvernements ne devait aboutir qu'à cela, ce serait déjà un résultat. Mais il s'agit de beaucoup plus.

D'abord, il ne peut être question d'une Sainte-Alliance comme on pouvait l'imaginer au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est, au contraire, une alliance démocratisée, l'alliance des peuples à travers celle des chefs qu'ils se sont librement donnés. C'est une alliance irréversible, qui doit aboutir à une union sans retour. Aux termes du communiqué de Bad-Godesberg, la commission de Paris se voit confier l'élaboration d'une charte de l'union des peuples européens, en n'excluant aucun des pays qui voudraient se joindre sans arrière-pensée aux six pays déjà unis par le Marché commun.

Disons-le : un vif débat dont certains orateurs qui m'ont précédé se sont encore fait l'écho, s'est développé pendant un an entre ceux qui voulaient construire l'Europe politique à partir des trois communautés déjà existantes, et ceux qui désiraient l'édifier à partir du rapprochement des Etats.

Nous avons été un certain nombre à penser que cette option était fatigante, que les trois communautés existantes, mêmes fusionnées, même réactivées par l'éventuelle élection au suffrage universel de l'assemblée qui les contrôle, seraient, pour longtemps, incapables de faire face aux terrifiants problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Europe.

Nous étions aussi quelques-uns à estimer qu'une coopération politique de plus en plus étroite entre les six pays membres du Marché commun devait, au contraire, favoriser le développement de ces communautés dans le domaine qui leur est dévolu.

Nous avons fait triompher ce point de vue au cours de deux congrès : celui de l'union paneuropéenne, de tendance confédéraliste, tenu à Nice au mois d'octobre dernier, et celui du mouvement européen, de tendance fédéraliste, tenu à Luxembourg au mois de novembre.

Dans ces deux congrès, quelle que fût la différence des tendances qui les animaient, nous avons fait triompher des textes qui conciliaient le souci de maintenir et même de développer les trois communautés existantes, et celui de mettre en œuvre une coopération politique jusqu'alors inexistante.

Qu'il nous soit permis de nous réjouir de ce que le communiqué de Bad-Godesberg reprend dans ses grandes lignes, et quelquefois mot pour mot, le texte de ces motions.

Il aura fallu un an aux six gouvernements, plus exactement à celui qui se montrait le plus obstinément rétif, pour se mettre d'accord sur une position qu'il avait suffi de quelques jours aux militants européens pour adopter. Encore les gouvernements ne l'ont-ils fait que sous la pression des événements.

Devant les menaces qui pèsent sur Berlin, ils se sont rendu compte que les discussions sur les différences de style entre les constructions européennes possibles ressemblaient singulièrement aux discussions auxquelles se livraient les Byzantins sur le sexe des anges, alors que les Turcs s'approprièrent à donner l'assaut à leur ville.

Déjà, Staline avait été le véritable créateur de l'O. T. A. N., puisque ce sont les menaces qu'il faisait peser sur la liberté du monde occidental qui ont amené celui-ci à resserrer ses liens. Nasser a été un des principaux artisans du Marché commun, puisque l'affaire de Suez, jointe à celle de Hongrie, a levé nos hésitations à le créer. Enfin, aujourd'hui, nous pouvons élever des statues à Khrouchtchev, qui vient de présider à la naissance de l'Europe politique.

Les orateurs qui vous ont immédiatement succédé à la tribune, monsieur le ministre, se sont défendus de faire des procès de tendance. Qu'ils ne permettent cependant de revenir sur les principaux reproches qu'il vous ont adressés et, à travers vous, au Gouvernement.

Leur premier argument, leur argument essentiel est que le temps presse et que l'Europe ne peut pas se contenter d'une coopération : il faut une véritable intégration, seule capable de faire face aux menaces qui pèsent sur notre continent.

Mais en même temps, M. Maurice Faure a très loyalement reconnu qu'il n'était pas question de réaliser cette intégration et qu'entre la coopération immédiatement possible et l'intégration irréalisable, il ne voyait rien. Ceci n'enlève-t-il pas toute portée à cela ?

Il ne faut pas se payer de mots ; il ne faut pas se dire que nous avons le choix entre une Europe intégrée qui réaliserait l'union et résoudrait tous les problèmes et une Europe qui serait simplement coordonnée. La coordination est possible et l'intégration impossible, et personne n'en veut !

**M. Maurice Faure.** Cela dépend des domaines.

**M. Alain Peyrefitte.** Je parle du domaine politique, auquel vous avez précisément fait allusion et qui est le seul dans le débat. J'évoque un communiqué qui, avant-hier, a lié les six gouvernements pour la construction d'une Europe politique.

Cette Europe politique, croyez-vous, monsieur Maurice Faure, qu'il était possible de la réaliser autrement ? Je suis persuadé que vous ne le pensez pas vous-même et que si certains gouvernements se sont opposés depuis quelques mois aux propositions du général de Gaulle, ce n'est pas parce qu'ils les trouvaient trop timides, mais parce qu'ils les jugeaient en réalité beaucoup trop audacieuses. Ils entendaient dissimuler sous un maximalisme purement verbal, leur refus de sauter un pas qui serait irréversible. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

On reproche aussi au Gouvernement français de ne pas se montrer favorable à une fusion des exécutifs. C'est également une querelle qui ne paraît pas convaincante. Imaginez-vous, monsieur Maurice Faure, que la fusion des trois exécutifs ferait pâlir d'épouvante M. Khrouchtchev ? Croyez-vous que c'est parce que l'on placerait côte-à-côte les présidents de la commission du Marché commun, de la commission de l'Euratom et de la Haute-Autorité de la C. E. C. A., que l'U. R. S. S. hésiterait à exécuter ses menaces sur Berlin ? Je ne le pense pas et je suis sûr que personne ne le croit ici.

MM. Hallstein, Malvestiti et Hirsch, quels que soient leurs mérites et les efforts qu'ils déploient pour développer leur propre Communauté et quelles que soient les compétences nouvelles qui leur seraient dévolues, seraient-ils en état de résoudre le problème de Berlin ou le problème de l'Algérie ?

Quand on constate que toute l'autorité et tout le prestige d'un homme comme le Président de la République n'ont pas suffi depuis trois ans à résoudre ce dernier problème, à imposer une solution aux partisans des différentes thèses possibles, on peut se demander si le président Hallstein, président de l'exécutif uni, obtiendrait un meilleur résultat.

Et croit-on aussi que l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne résoudrait ces mêmes problèmes ?

Je m'honore d'avoir été, avec vous, monsieur Maurice Faure, un des douze membres du groupe de travail Dehousse, qui a rédigé le projet d'élection de cette assemblée au suffrage universel.

Je suis convaincu, qu'un jour, les élections de cette Assemblée pourront marquer un pas décisif dans la construction de l'Europe politique, mais ce pas décisif n'est pas pour demain. Je n'en veux pour preuve que ce qui s'est passé dans la dernière quinzaine du mois de juin à Strasbourg.

Il s'est déroulé alors des rencontres fort importantes, beaucoup plus importantes qu'il n'y en avait jamais eu depuis longtemps. Pendant une semaine, les 142 parlementaires européens et quelque 120 parlementaires africains se sont rencontrés pour mettre au point le renouvellement de l'association des pays d'outre-mer au Marché commun. La semaine suivante, l'Assemblée parlementaire européenne, réunie seule, a discuté de problèmes très concrets et très pressants.

En bien ! pas un journal français n'a attaché à ces rencontres l'importance qu'elles revêtaient si manifestement aux yeux de ceux qui y participaient. Pensez-vous que le jour où cette même Assemblée européenne, qui n'arrive même pas à intéresser les spécialistes, devrait être élue au suffrage universel, le bon peuple de France se déciderait à aller aux urnes, alors qu'il ne comprend à peu près rien aux problèmes si techniques qui y sont débattus ?

On a prétendu, dans les couloirs de ce palais, que les journaux avaient tu ces rencontres parce que le Gouvernement leur avait donné une consigne de silence. Je ne voudrais pas être désobligeant pour le Gouvernement ni pour le ministre de l'information, mais je me hasarde à penser qu'il aurait suffi, au contraire, que le Gouvernement donnât une telle consigne, pour que les comptes rendus des colloques de Strasbourg s'établissent à la première page des journaux. (*Sourires et applaudissements à gauche et au centre.*)

Tant que l'Assemblée parlementaire européenne ne disposera pas de compétences plus étendues, il est illusoire de penser que les élections de cette assemblée au suffrage universel pourraient à elles seules résoudre le problème de l'Europe politique.

**M. René RADIUS.** C'est malheureusement vrai !

**M. Alain Peyrefitte.** L'essentiel est de donner un contenu à cette Europe politique et d'étendre du même coup les compétences de l'Assemblée européenne. Le jour où elle disposera de pouvoirs plus étendus, le jour où les peuples d'Europe auront compris que leur sort se décide dans cette assemblée, ils se passionneront pour son élection et cette élection sera un succès.

Mais il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs : il importe d'abord d'étendre les compétences de cette assemblée.

C'est précisément ce que le communiqué de Bad-Godesberg a décidé, et voilà encore une décision que je salue avec une vive satisfaction.

On a reproché aussi au Gouvernement de n'être pas favorable à la création d'une université européenne. Je crois savoir qu'en fait, c'est le chancelier Adenauer qui s'est opposé avant-hier à la création d'une université européenne qui aurait dépendu des communautés. Je crois savoir que la France n'a été pour rien dans le rejet de cette proposition, et que c'est une proposition allemande qui a consisté à demander au gouvernement italien de garder la responsabilité de la création d'une pareille université à Florence. Je crois savoir aussi qu'aucun des ministres de la culture des onze *Laender* composant l'Allemagne fédérale n'était favorable au projet d'université européenne élaboré par la commission présidée par M. Hirsch. Je crois savoir enfin que le Gouvernement français, en revanche, a pris l'initiative de proposer un plan audacieux d'échanges scolaires et universitaires, d'équivalences de diplômes, bref d'aboutir à une européanisation des universités nationales.

A quoi servirait la création d'une université européenne qui serait coupée des réalités universitaires nationales, qui « bamberait dans le vide » comme la coquecigrue de Rabelais ?

N'est-il pas beaucoup plus utile de développer l'enseignement dans un sens européen au sein de chacune des universités nationales ? N'est-il pas plus nécessaire de faire ce que le regretté Gaston Berger proposait, à savoir de réformer les études universitaires françaises de telle manière qu'au lieu du système des certificats de licence, on adopte un système de semestres comparable à celui qui existe chez la plupart de nos partenaires (*Applaudissements*), semestres qui permettraient à chacun des étudiants de faire son tour d'Europe et, par une équivalence des semestres, de préparer la licence après être passé par Heidelberg, Leyde ou Rome ? Quel progrès, le jour où cette européanisation des études serait obligatoire, le jour où l'on ne pourrait pas conquérir les grades universitaires sans avoir fait ses classes européennes ?

Si, au contraire, on se contente de créer une université où seules quelques dizaines de privilégiés ou de boursiers pourront suivre des études, croit-on qu'on aboutira à grand chose, alors que les jeunes d'Europe sont 70 millions et que les étudiants proprement dits sont plusieurs millions ?

Je ne dis pas qu'une université européenne n'est pas utile. Je dis qu'il n'est pas de très bonne foi de reprocher à la France de ne pas installer une seule université européenne, quand le véritable but est d'européaniser le système universitaire de tous les pays membres de l'Europe unie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

On a également reproché au Gouvernement de n'être pas favorable à l'Euratom.

Je voudrais rappeler que c'est la commission d'Euratom, c'est le comité des trois sages d'Euratom et ce sont nos partenaires du conseil des ministres d'Euratom qui ont repoussé une possibilité qui s'offrait à eux de faire d'Euratom une réalité concrète, en refusant la création de l'usine de séparation des isotopes. Ils ont maintenant manqué cette magnifique occasion. La France n'a négligé aucun effort pour demander à nos partenaires de créer en commun cette usine, qui aurait donné à l'Europe une autonomie pour la production de l'uranium enrichi. Nos partenaires ont préféré continuer à dépendre des États-Unis, ce qui coûtait moins cher et qui était plus facile. Ils n'ont pas fait confiance à l'Europe.

Il me paraît injuste, dans ces conditions, de reprocher à la France de n'avoir rien fait pour qu'Euratom ne se confine pas dans des besognes de simple recherche, pour qu'Euratom soit autre chose que ce qu'il est, c'est-à-dire un organisme qui végète.

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. Alain Peyrefitte.** On a reproché aussi au Gouvernement de suivre le traité d'une manière telle qu'en quelque sorte il le stériliserait. Mais il me semble — et M. Maurice Faure a eu tout à l'heure la très grande objectivité de le reconnaître — que la France s'est acquittée de ses obligations dans le cadre des traités européens d'une manière irréprochable. M. Maurice Faure a d'ailleurs eu aussi la loyauté de reconnaître que l'on ne peut en dire autant d'aucun de nos partenaires.

**M. Philippe Rivain.** Il faut le dire.

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** On ne le dira jamais assez !

**M. Alain Peyrefitte.** On a dit — mais je crois qu'il est utile de le répéter — que la Hollande ne veut pas de l'association des pays d'outre-mer au Marché commun, que la Hollande est rétive devant la conclusion de contrats agricoles à long terme ; il est utile aussi de répéter que l'Italie préfère le charbon américain au

charbon belge et le pétrole russe au pétrole du Sahara ; que l'Allemagne ne veut pas de la politique agricole commune et préfère établir des taxes compensatoires sur les produits tropicaux en provenance des pays associés au Marché commun, ce qui a pour résultat d'annuler l'abaissement des tarifs douaniers qu'elle est obligée de consentir en application du traité. Il faut aussi rappeler que la Belgique, qui pratique un farouche protectionnisme charbonnier, est au contraire, pour ce qui ne la gêne pas, un partisan farouche du libre échangeisme mercantile.

Toutes ces contradictions, il ne faut pas les oublier. Dans l'application quotidienne des traités, on ne peut valablement faire aucun reproche à la France : pourquoi se livrer, à cet égard, à des insinuations qui donnent des alibis à nos partenaires pour ne pas accomplir leurs obligations ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Très bien !

**M. Alain Peyrefitte.** Ce que M. Maurice Faure a omis de dire aussi, mais que je me permettrai de dire à sa place...

**M. Maurice Faure.** Je vous remercie de compléter mon discours, vous me rendez un immense service car il comportait beaucoup d'omissions. Nous vous écouterons avec intérêt lorsque vous les complèterez, mon cher collègue.

**M. Alain Peyrefitte.** Ce ne sont pas des suppléments mais bien des compléments que votre discours me semblait, en effet, appeler.

La France aura, à quatre reprises depuis 1958, sauvé le Marché commun, dont vous avez été, monsieur Maurice Faure, un des principaux artisans.

Elle l'a sauvé en décembre 1958, en repoussant et en obtenant que ses partenaires repoussent la zone de libre-échange qui aurait immanquablement noyé le Marché commun, et vers laquelle nous allions irrésistiblement puisque, non pas vous-même, mais le ministre des affaires étrangères d'un gouvernement auquel vous apparteniez avait donné son accord, en mars puis en septembre 1957, à une résolution du conseil des ministres de l'O. E. C. E., accord par lequel la France s'engageait à faire partie de la zone de libre-échange et à la créer avec les autres membres de l'O. E. C. E.

La France a sauvé le Marché commun une seconde fois en décidant, le 1<sup>er</sup> janvier 1959, d'y entrer sans délai ni clause de sauvegarde, et en consentant tous les sacrifices qui étaient nécessaires pour rétablir son économie et ses finances, ce dont la IV<sup>e</sup> République aurait été très vraisemblablement incapable.

**M. Michel Habib-Deioncle.** Très bien !

**M. Alain Peyrefitte.** La France a sauvé une troisième fois le Marché commun en accélérant le rythme, en faisant accepter à ses partenaires le principe de l'accélération tandis que les derniers gouvernements de la IV<sup>e</sup> République avaient charitablement prévenu nos partenaires que nous serions obligés de le ralentir et même de ne pas mettre le Marché commun en vigueur à la date qui avait été prévue par le traité de Rome. Le Gouvernement a pris l'initiative de demander son accélération et, ce faisant, il a sauvé le Marché commun des maladies d'enfance qui le guettaient.

Enfin, pour la quatrième fois, la France sauve le Marché commun en lui donnant le prolongement politique qui lui est indispensable, car vous avez brillamment montré tout à l'heure que le Marché commun ne se suffit pas à lui-même, et qu'il est nécessaire, pour qu'il atteigne ses objectifs, d'aller plus loin que le Marché commun.

Mesdames, messieurs, voilà pourquoi la solidarité des six pays du Marché commun me paraît, non pas malgré la France, mais essentiellement grâce à elle, en bonne voie, cette solidarité tellement indispensable si l'Europe veut triompher des crises qui la menacent de toutes parts. Seul, dans l'avenir prévisible, un rapprochement de plus en plus intime des six gouvernements peut permettre à l'Europe de faire face à tous ces dangers.

Ces dangers existent-ils vraiment ? M. Arthur Conte a dit qu'il ne fallait pas dramatiser. De fait, on a mis en de-ci de-là, depuis quelques semaines, que le général de Gaulle grossirait volontiers le danger que présente la crise de Berlin, de manière à détourner l'attention publique des problèmes intérieurs et aussi du problème algérien — comme si on pouvait l'oublier !

Ce serait supposer que le président de la République française dispose d'un très grand pouvoir sur le président Khrouchtchev et sur le président Kennedy, puisqu'il arrive à les mettre aussi complètement dans son jeu.

On a écrit aussi que les menaces de M. Khrouchtchev lui-même n'étaient que du vent, et pour le prouver on a rappelé

qu'en novembre 1958 M. Khrouchtchev avait lancé un premier ultimatum qui n'avait été suivi de rien. En sens inverse, l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* n'a pas hésité à déclarer que ni la Grande-Bretagne, ni la France, ni même l'Amérique, n'étaient prêtes à faire la guerre pour Berlin.

Mesdames, messieurs, ne mettons pas des lunettes roses. Ne nous imaginons pas que tout cela durera bien autant que nous. Le délai de six mois que le maître du Kremlin avait fixé en novembre 1958 aura été, en réalité, de trois ans. Mais cette fois, il semble bien que les dés soient définitivement jetés. M. Khrouchtchev peut difficilement reculer sans perdre la face. D'ici la fin de cette année, il est probable qu'une conférence des quatre grands se sera tenue, ou que l'U. R. S. S. signera un traité de paix séparée avec le gouvernement de Pankow. Comme il est clair que l'élaboration d'un traité entre les quatre signataires de la capitulation de l'Allemagne n'est guère possible, il est probable que M. Khrouchtchev, d'ici six mois, se décidera à mettre sa menace à exécution.

Quand M. Khrouchtchev prétend qu'il veut signer un traité de paix avec Pankow pour stabiliser la situation, il ment impudemment. La preuve de son mensonge existe dans un document tout récent, d'une extrême importance, qui semble être passé inaperçu de la presse française, comme cela arrive quelquefois pour ce qui est important.

Il s'agit de la déclaration du gouvernement de la République démocratique populaire de Corée relative à la conclusion du traité d'amitié de collaboration et d'assistance mutuelle entre la Corée du Nord et l'U. R. S. S. Le gouvernement de la République de Corée, après avoir déclaré que ce traité répond pleinement aux aspirations nationales du peuple coréen, déclare qu'en « signant le traité d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle entre la République démocratique populaire de Corée et l'Union des républiques socialistes soviétiques, il suppose que tous les traités et accords politico-militaires conclus, tant par la Corée du nord que par la Corée du sud, jusqu'à l'unification du pays, perdront leur force quand la Corée sera unifiée sur une base pacifique et démocratique ».

Par conséquent, la Corée du nord, qui se trouve vis-à-vis de l'U. R. S. S. dans une position comparable à celle du gouvernement de Pankow, n'hésite pas à déclarer que le traité signé avec l'U. R. S. S. n'a aucune valeur pour l'avenir, constitue un accord tout provisoire et n'est pas applicable à la Corée réunifiée.

Des gens aussi peu suspects, du point de vue de l'orthodoxie communiste, que les membres du gouvernement de Corée du nord, fournissent ainsi la preuve irréfutable que M. Khrouchtchev se soucie fort peu, en réalité, de cette stabilisation dont il se fait le héraut. Il cherche tout simplement à renforcer sa position et à miner celle de l'Occident.

C'est pourquoi l'affaire de Berlin a une importance décisive. Il y a des gens qui disent : on a fait la guerre, en 1939, pour défendre la liberté et l'intégrité de la Pologne ; on a si bien fait que la Pologne a perdu sa liberté et son intégrité. Elle se trouve maintenant amputée de vastes territoires et satellisée par l'U. R. S. S. Ferons-nous la guerre aujourd'hui pour ceux qui menaçaient alors la Pologne ? Faut-il mourir pour Berlin après avoir dit qu'on mourrait pour Dantzig ?

Eh bien ! oui, c'est absurde en apparence. Mais si l'on ne s'était pas décidé à mourir pour Dantzig, il est probable qu'il

aurait fallu se décider à mourir pour Paris. La faute avait été sans doute de ne pas se décider plus tôt à mourir pour les Sudètes, ou pour Vienne, ou pour la Rhénanie.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. Alain Peyrefitte.** Dire « non » à Berlin aujourd'hui, c'est éviter d'avoir à dire « non » demain à Strasbourg, qui se trouve à 150 kilomètres des troupes soviétiques.

Depuis seize ans, l'Occident n'a pas cessé de reculer devant les coups de bélier du communisme. En 1945, les Américains étaient solidement implantés en Chine, aux portes de l'Union soviétique : en 1961, les Russes sont solidement implantés à Cuba, à 150 kilomètres de la Floride.

D'innombrables défaites ont jalonné ce recul : Prague, la Chine, la Corée, l'Indochine, Budapest, Suez, l'Irak, la Havane, le Laos, Berlin. Les coups de boutoir de l'U. R. S. S. se relaient sans cesse. Ils ont des fortunes diverses, mais ils concourent tous au même but qui est l'effondrement des régimes libéraux, la victoire du communisme international, le déclin de l'Occident.

Dans cette guerre essentiellement psychologique qui se livre entre l'Est et l'Ouest, Berlin est devenu un symbole, un test de la volonté de vivre de l'Occident, face à la marée montante de l'Est.

Faire sauter cette maille du filet qui retient encore en Europe le colosse soviétique, c'est faire sauter tout le filet lui-même.

Mes chers collègues, il dépend de nous que la roue ne tourne pas fatalement dans le sens que les Soviétiques estiment être celui de l'Histoire.

Il faut que l'union des pays de la liberté et, par-dessus tout, de l'Europe, donne non seulement du dynamisme à l'expansion de notre économie, mais de l'enthousiasme à notre jeunesse, et de l'efficacité à notre diplomatie.

Mais reconnaissons que l'union de l'Europe ne peut se faire contre nos États ni sans nos États, et que la plus sûre méthode est donc de la réaliser en rapprochant nos États, suffisamment pour que tous soient persuadés que le malheur de l'un ferait le malheur de tous les autres, suffisamment pour ôter à chacun la tentation d'assurer son salut tout seul. (*Applaudissements prolongés au centre et à gauche.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la communication du Gouvernement sur la politique étrangère.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)

*Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)